



**Rapport Financier Annuel
2013**

DUC S.A.

SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
RAPPORT DE GESTION	4
COMPTES CONSOLIDES	40
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	77
COMPTES SOCIAUX	80
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	106

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Chailley, le 27 mai 2014

Joël MARCHAND
Directeur Général

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) afin :

- d'une part de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que des projets de renouvellement d'un mandat d'administrateur et de nomination d'un nouvel administrateur,
- d'autre part de vous présenter, conformément à l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, un projet de délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. ACTIVITE DE DUC ET DE SON GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Le Groupe DUC est composé de la société DUC (ci-après DUC) et de ses filiales, celles-ci étant toutes des sociétés affiliées faisant partie du périmètre de consolidation défini à la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1 Situation et évolution de l'activité de DUC et de ses filiales au cours de l'exercice - Evolution récente

2013 restera parmi les années les plus difficiles pour l'aviculture française.

La filière "grand export" a été obligée de réduire sa production à la suite de la disparition des restitutions qui a clairement mis en danger toute une filière déjà bien éprouvée.

Pour DUC, l'année a également été très chaotique dans un marché atone.

La bagarre pour les parts de marché a contribué largement à la dégradation des marges brutes et des résultats.

N'ayant pas de moyens financiers pour investir, DUC a dû gérer une progression d'activité avec les ressources existantes et a beaucoup souffert des achats externes, générateurs de très peu de marge.

Début novembre, la CCSF d'Auxerre a décidé d'accorder à DUC un plan d'étalement de ses dettes fiscales et sociales sur 36 mois à partir de janvier 2014. Le montant de la dette au 31 décembre 2013 est de 3 468 K€ . Une demande d'étalement a aussi été demandée aux caisses de retraite pour un montant de 385 K€. Les pénalités liées à ces plans n'ont pas été provisionnées car Duc demandera une remise en fin de moratoire.

La société SOVIGARD a été absorbée par la société DUC avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Les impacts sont les suivants :

- 1 938 K€ sur les capitaux propres dont 25 K€ en boni de fusion et 1 913 K€ en amortissements dérogatoires,
- 8 098 K€ sur les immobilisations,
- 5 133 K€ pour les amortissements.

Les amortissements dérogatoires issus de l'absorption de Sovigard ont été repris en résultat exceptionnel.

Le partenariat avec Glon Sanders a pris fin en octobre 2013, date à laquelle DUC a cédé la totalité de ses parts de DGS à Glon Sanders Holding.

Comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence. A ce stade, les conséquences financières ne peuvent pas être évaluées.

Les démarches enclenchées dans le cadre de l'ARI (Aide à la RéIndustrialisation) n'ont pas pu aboutir favorablement sur 2013, faute de fonds propres suffisants. En décembre, un plan de réorganisation de la structure financière et de l'endettement de la société afin de renforcer les fonds propres du groupe a été initié.

La première étape de ce plan a consisté à établir un business plan 2014-2016 accompagné d'un plan de trésorerie. L'audit mené par le cabinet Grant Thornton s'est déroulé sur décembre 2013 et janvier 2014.

1.1.1. Matières premières

Plus de 146 000 tonnes d'aliments ont été produites en 2013. Il s'agit du plus fort tonnage jamais produit.

Pour 2014, deux challenges importants sont à relever avec l'impérieuse nécessité de s'approvisionner en soja non-OGM pour répondre aux demandes de la grande distribution et de trouver des solutions pour augmenter les volumes fabriqués et ainsi accompagner le développement du parc de bâtiments de DUC.

1.1.2. Couvoir de Drôme Accoupage

Après six mois de rodage en 2012, les importants travaux engagés avec l'arrivée de la coopérative Valsoleil ont permis de monter la capacité du couvoir à 290 000 poussins/semaine.

2014 sera consacrée à la recherche de deux bâtiments reproducteurs (Duc et Valsoleil) afin que ces capacités soient totalement exploitées.

1.2. Perspectives d'avenir

Dans le cadre d'une restructuration financière, industrielle et juridique du groupe, le cabinet Grant Thornton a établi un business plan 2014-2016 qui fixe les lignes directrices pour les 3 prochaines années.

Sur 2014, en termes d'activité, la prudence est de mise. Le premier objectif est la restauration des marges quitte à laisser quelques volumes aux concurrents.

Nous avons un impérieux besoin d'investir dans nos outils industriels afin de combler le retard de compétitivité accumulé depuis quelques années.

La démarche globale de réorganisation menée actuellement en compagnie des actionnaires et avec l'appui des pouvoirs publics doit conduire avant la fin du premier semestre 2014 à :

- une entreprise (DUC) recapitalisée avec les moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre son programme d'investissements sur 3 ans,
- une stratégie définitivement orientée vers la différenciation par la qualité et vers l'innovation,
- une réelle ambition pour 2016 sur l'export.

1.3. Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun autre événement susceptible de modifier de façon significative la situation actuelle de DUC et du Groupe DUC n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2014.

1.4. Activité en matière de marketing et de recherche et développement

L'activité marketing et développement produits a été marquée en 2013 par une belle productivité en nombre de nouveaux produits, couronnée pour deux des trois gammes lancées d'un net succès.

Tout d'abord la gamme Eté a accueilli pas moins de quatre nouveaux produits ayant pour objectif de moderniser l'offre avec des formats adaptés en particulier à la cuisson à la plancha.

Les premières brochettes montée main sur pic bambou ont ainsi fait leur apparition et ont intégré le Top 10 des meilleures ventes de l'Eté.

Cette belle performance a ouvert la voie à deux nouvelles références pour l'Eté 2014, à base de filet de dinde, toujours montées main, dans des marinades en lien avec l'actualité sportive (churrasco à la Brésilienne) ou avec les tendances culinaires de saison (citron-romarin).

Les deux pièces du volailler (grosses escalopes de volaille marinées à partager) ont connu un démarrage plus chaotique qui a grevé leurs performances. Un nouvel essai sera réalisé à l'Eté 2014.

L'autre gamme qui a reçu un très bel écho de la presse lors de son lancement en septembre 2013, et qui a confirmé ce succès d'accueil par des ventes intéressantes en circuits de proximité est la gamme des « prêts à vendre individuels ». Une gamme de produits de volaille conditionnés individuellement, achetables à l'unité donc, idéale pour les personnes vivant seules (célibataires, personnes âgées, étudiants).

La gamme des « Nobles Régions », produits élaborés crus dont le concept était de mettre en valeur des ingrédients régionaux dans des recettes de volaille prêtes à cuire, n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté, et fera l'objet d'un nouveau lancement en 2014.

2. PARTICIPATIONS

Nous vous précisons que DUC n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation relevant de l'article L.233-6 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la société DIALZO, dont nous détenons 38,76% du capital au 31 décembre 2010, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de commerce de Périgueux. Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité avait été décidée et un plan de cession avait été entériné par jugement du 5 janvier 2010. La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

3. ACTIVITE DES FILIALES - Contributions sociales (hors éliminations intra-groupe)

Il est rappelé que, depuis 2005, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles des filiales SCEA DE VARENNES, CHAROLLES ACCOUVAGE, DROME ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE ont été modifiées et l'amortissement est désormais calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque composant de l'actif corporel.

SCEA DE VARENNES

La SCEA DE VARENNES a fourni environ 125 600 poulettes exclusivement au Groupe DUC, comme au cours de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires	1298 K€
Résultat d'exploitation	5 K€
Résultat	- 1 K€

CHAROLLES ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Charolles (71) à DUC.

Chiffre d'affaires	132 K€
Résultat d'exploitation	57 K€
Résultat	42 K€

DROME ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Crest (24) à DUC.

Chiffre d'affaires	107 K€
Résultat d'exploitation	53K€
Résultat	36K€

NUTRI-BOURGOGNE

Cette société a produit plus de 146 000 tonnes d'aliment en 2013 contre 138 146 tonnes en 2012.

Chiffre d'affaires	50 558 K€
Résultat d'exploitation	301 K€
Résultat	187 K€

SCI DE VARENNES

Cette société est propriétaire de terrains qui jouxtent ceux dont dispose la SCEA de Varennes. La SCI de Varennes met ses terrains à disposition de la SCEA.

Produits d'exploitation	3 K€
Résultat	(2) K€

ROTISSERIE DUC DIJON

Cette société exploitait deux fonds de commerce situés à Dijon. Suite au constat de l'impossibilité d'atteindre le seuil de rentabilité depuis l'ouverture de ces rôtisseries, les magasins de Dijon ont été fermés en novembre et décembre 2005. Le pas-de-porte et le matériel ont été cédés au cours de l'exercice 2007.

Résultat	(5) K€
----------	--------

La Rôtisserie Duc Dijon n'ayant plus d'activité ni d'actif, DUC a inscrit une provision de dépréciation de 100% des titres et du compte-courant détenu dans cette filiale d'un montant de 472 K€.

Compte tenu du résultat et de la situation des capitaux propres de cette filiale, DUC, détentrice de la totalité du capital, a maintenu la provision de dépréciation sur 100% des titres d'un montant de 60 k€. Une provision de dépréciation d'une partie du compte-courant détenu dans cette filiale a également été inscrite avec détermination d'un taux de dépréciation tenant compte du prix attendu de la vente du pas-de-porte et du matériel d'exploitation.

D.R.B.

DUC détient 51% du capital de cette société de droit bulgare, immatriculée au cours du second semestre 2008, dédiée à la production et la commercialisation de poulets de qualité supérieure à marque DUC sur le circuit frais en Bulgarie.

Résultat net	84 K€
--------------	-------

4. CAPITAL - ACTIONS

4.1. Composition de l'actionariat

Toutes les actions composant le capital de DUC sont de même catégorie.

L'actionariat est réparti de la manière suivante :

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Financière Duc	43,37 %	43,37 %
Verneuil Participations	21,64 %	21,64 %
Verneuil & Associés	0,39 %	0,01 %
<i>Sous-total Groupe Verneuil</i>	65,40 %	65,02 %
CECAB ¹ CEntrale Coopérative Agricole Bretonne	16,82 %	16,82 %
Groupe BONGRAIN	3,22 %	3,22 %
Public	9,93 %	10,30 %
Auto-détention	4,63 %	4,63 %

¹ La CEntrale Coopérative Agricole Bretonne est née en 1968 en Bretagne Sud du regroupement de cinq coopératives morbihannaises qui compte aujourd'hui 9000 adhérents en Bretagne.

Présente depuis 2007 par augmentation de capital, son entrée est liée à la reprise par DUC de son site de transformation de dindes de Riec sur Belon qui a souhaité pérenniser ses approvisionnement de dinde et créer un partenariat à long terme.

4.2. Marché des actions

cours au 1 ^{er} janvier 2013	2,85 €
cours au 31 décembre 2013	2,00 €
cours le plus haut de l'année	4,50 €
cours le plus bas de l'année	2,00 €

4.3 Opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et personnes assimilées

Aucune opération visée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier excédant un montant, cumulé avec ceux d'autres opérations semblables, de 5.000 euros n'a été réalisée par les dirigeants et personnes assimilées au cours de l'exercice.

4.4. Rachat par la société de ses propres actions

Opérations réalisées au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2013, DUC détenait 86.327 actions, représentant 4,63% de son capital, pour une valeur totale d'achat de 914.645,80 Euros et dont la valeur de marché était, à cette date, de 317 093 Euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations d'achat d'actions propres.

Opérations de rachat réalisées au cours du dernier programme mis en œuvre

L'Assemblée générale mixte du 6 avril 2012 a approuvé le programme de rachat d'actions qui lui a été soumis par le Conseil d'Administration et a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce et pour une durée de 18 mois expirant le 5 octobre 2013 inclus, à faire acheter par DUC ses propres actions.

Lors de la séance du 18 juin 2012, DUC a acquis, dans le cadre du nouveau programme de rachat, 38.880 actions ayant appartenues à la CAFO moyennant un prix moyen pondéré de 1,96 euros soit moyennant un prix total de 76.204,80 euros.

Le capital social de DUC est désormais composé de 1.862.688 actions dont 86.327 actions sont détenues par DUC en vue de leur conservation et, le cas échéant, de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 septembre 2012 a ratifié, en tant que de besoin, le rachat des 38.880 actions susvisées par le Directeur Général et a délégué, en application de l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour faire acheter par DUC ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale mixte du 6 avril 2012 et ce, pour la durée du programme restant à courir, étant rappelé que ledit programme de rachat pourra être utilisé en vue des finalités suivantes :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi,

- assurer la liquidité et l'animation du marché du titre de DUC par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de DUC par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de DUC ou des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, et notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan interentreprises ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

DUC pourra acquérir, dans le cadre du programme de rachat, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social au jour de l'utilisation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration, soit théoriquement 186.268 actions (sous réserve d'ajustements qui seraient liés aux éventuelles opérations sur le capital).

Conformément à la loi, le nombre maximum d'actions détenu par DUC à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10% des actions composant le capital social à la date considérée.

DUC pourra, dans le cadre de l'autorisation conférée au Conseil d'administration, acquérir des actions dans la limite d'un prix maximum de 12 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de DUC.

Les actions acquises pourront être cédées dans les conditions fixées par l'AMF dans sa position du 19 novembre 2009 relative à la mise en œuvre du régime de rachat d'actions propres. Le prix minimum de vente sera de 10 euros par action.

Le montant maximal des fonds que DUC pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 2.235.216 euros.

Les actions auto-détenues par DUC n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au report à nouveau.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par les autorités de marché, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés et à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours, étant précisé que la part du programme qui pourra s'effectuer par négociation de blocs ne sera pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

4.5. Participation des salariés au capital de DUC

Au 31 décembre 2013, le personnel de DUC et de ses filiales ne détient aucune action DUC faisant partie d'une gestion collective ou frappée d'incessibilité dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais d'un fonds commun de placement.

Un projet de résolution tendant à déléguer au Conseil d'Administration la compétence en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce va vous être présentée.

4.6. Options sur les actions de DUC

Il n'existe pas d'option de souscription ou d'achat d'actions de DUC.

4.7. Délégations en cours

Le tableau ci-après récapitule, conformément aux dispositions du 7^{ème} alinéa de l'article L.225-100 du Code de commerce, les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Echéance /durée	Utilisation en 2013
Emissions de titres			
1. Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 13 juin 2013 - 10 ^{ème} résolution)	- Augmentation de capital : 15.000.000 € - Emission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 €	13 août 2015 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
2. Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 13 juin 2013 - 11 ^{ème} résolution)	- Augmentation de capital : 15.000.000 € (1) - Emission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 € (1)	13 août 2015 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
3. Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 13 juin 2013 - 12 ^{ème} résolution)	15 % de l'émission initiale (1)	13 août 2015 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
Emissions réservées aux salariés			
Néant			

(1) avec imputation sur le plafond global visé au point 1.

4.8. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun des éléments visés audit article n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique et que notamment :

- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et/ou aux transferts d'actions ;
- DUC n'a, par ailleurs, pas connaissance de clauses de conventions entre actionnaires qui restreindraient l'exercice de ses droits de vote et/ou le transfert de ses actions ;
- à la connaissance de DUC, il n'y a pas de détenteur de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel ;
- DUC n'a pas conclu d'accord susceptible de prendre fin ou d'être modifié en cas de changement de contrôle.

5. COMPTES SOCIAUX : RESULTATS - AFFECTATION

5.1. Examen des comptes et résultats sociaux

Les comptes de la société DUC ont été établis au 31 décembre 2013 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des éléments suivants :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs,
- les prévisions d'exploitation positives conformément à un EBITDA positif pour 2014.
- la mise en place de plans d'actions incluant les axes suivants :
 - o une alliance stratégique à court terme,
 - o le renforcement des fonds propres,
 - o la réévaluation d'actifs immobiliers,
 - o la demande de subventions d'état.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements.

L'activité de la société DUC au cours de l'exercice écoulé est décrite au paragraphe 1.1 du présent document.

A la suite du business plan établi par le cabinet Grant Thornton, une démarche globale de réorganisation est menée en compagnie des actionnaires et des pouvoirs publics afin de recapitaliser l'entreprise et financer son programme d'investissements sur 3 ans.

Aucun des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'hypothèse où la société ne serait plus en mesure de poursuivre son activité n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Cette méthode est appliquée suite à la mise en œuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005. La méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Les créances non échues cédées à l'affactureur, mentionnées en engagement hors bilan sont de 21.694.283 euros contre 23.373.555 euros au 31.12.12

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires s'est élevé à 198.864.750 € contre 188.825.886 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 5.3 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 893 contre 854 pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 32.681.270 € contre 31.541.624 €, soit une augmentation de 3,6 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 205.344.499 € contre 194.527.883 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5.6 %.

Au 31 décembre 2013, le résultat d'exploitation ressort à (4.592.872) € contre (2.441.427) € pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 96.106 € des produits et frais financiers, il s'établit à (4.496.767) € contre (3.046.195) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel à hauteur de 1.353.614 € et d'un poste impôt sur les sociétés de 109.506 €, l'exercice clos le 31 décembre 2013 enregistre une perte de (3.033.646) € contre une perte de (3.104.272) € au titre de l'exercice précédent.

5.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (3.033.646)€.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de cette perte au compte report à nouveau, lequel s'élèvera, par conséquent à (23.904.289)€.

Les capitaux propres de DUC s'élèvent à (8.927.932) €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

5.3. Situation des capitaux propres de DUC

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2009 a constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2008 de DUC s'était soldé par une perte de 7.714.704 euros qui a eu pour effet de ramener les capitaux propres à 6.690.456 euros, soit à un montant inférieur à la moitié du capital social.

En application des dispositions légales, DUC disposait d'un délai expirant le 31 décembre 2011 pour réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des

réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'avaient pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'activité de DUC n'ayant pas permis de reconstituer à ce niveau les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2011, l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2012 a décidé de réduire le capital pour apurer le montant des pertes à hauteur de 9.872.246,40 euros par imputation sur le capital social qui a été ramené de 17.322.998,40 euros à 7.450.752 euros.

Cette réduction de capital n'a pas permis de ramener le montant des capitaux propres de DUC au minimum de la moitié du capital social.

Au 31 décembre 2013, le montant des capitaux propres de DUC ressort à (8.927.932) euros.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2013 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de réaliser, le cas échéant, un ou plusieurs augmentations de capital qui permettraient de ramener le montant des capitaux propres de DUC au minimum de la moitié du capital social.

5.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 5.989 €, correspondant à des amortissements sur des véhicules pris en location et auquel correspond un impôt de 1.996 Euros.

5.5. Réintégration fiscale de frais généraux

Nous vous précisons, pour information, qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

5.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats réalisés par DUC au cours des cinq derniers exercices.

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	7.450.752€	7.450.752 €	17.322.998.4 €	17.322.998,4 €	17.322.998,4 €
Nombre d'actions ordinaires	1.862.688	1.862.688	1.862.688	1.862.688	1.862.688
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0				
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription		0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	198.864.750€	188.825.886 €	182.411.683 €	161.753.046 €	167.822.847 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(24.007.324)€	(76.140) €	1.962.541€	(171.568) €	(4.407.491) €
Impôts sur les bénéficiaires	(109.506)€	(95.323)€	(148.363) €	(184.219) €	(117.222) €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3.033.646)€	(3.104.272)€	(41.583) €	(2.829.165) €	(6.715.683) €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Par action : résultat après impôts et participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	1,05 €	0,01 €	(2,3) €
Par action : résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2) €	(2) €	(0,02) €	(1,51) €	(3,6) €
Dividende attribué à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effectif moyen des salariés de l'exercice	893	854	840	897	903
Montant de la masse salariale	23.507.096 €	22 193 887 €	21.691.409 €	22.145.344 €	23.005.410 €
Cotisations sociales et avantages sociaux	9.174.174 €	9 347 737 €	8.892.258 €	8.740.021 €	8.943.956 €

6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES DE DUC

Après un 1^{er} semestre en forte progression (+15,09% à 103,8 M€), l'activité du Groupe DUC a enregistré une légère décélération au cours du 2^{ème} semestre 2013, portant le chiffre d'affaires annuel 2013 à 201,25 millions d'euros, en hausse de 6,60 % par rapport à 2012.

En termes de production, les volumes commercialisés augmentent de 5,06 % par rapport à 2012 grâce notamment à ses positions commerciales solides, à la diversité et la complémentarité des gammes de produits existantes, et à sa politique qualité exigeante.

Des informations complémentaires sont disponibles au paragraphe 1.1 du présent document.

Nous vous rappelons tout d'abord que les données ci-dessous concernent exclusivement DUC, société mère du Groupe, et sont donc extraites des comptes sociaux.

6.1. Evolution et ventilation du chiffre d'affaires

(en K€)	31.12.2013			31.12.2012		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes						
Ventes de marchandises	38		38	40	40	40
Biens	183.314	12.542	195.856	173.038	13.081	186.119
Prestations de services	2.971		2.971	2.665	2	2.667
Total	186.323	12.542	198.865	175.743	13.083	188.826

6.2. Ratios économiques

(en K€)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires net	198.865	188.825	182.412
Capitaux propres	(8.928)	(5.935)	(2.848)
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an	27	461	1.278
Dettes fournisseurs	27.985	27.727	27.714
Créances clients (nettes de provisions)	783	689	23.064

• ratio d'indépendance financière

Le ratio d'indépendance financière, ou capacité d'endettement de DUC à plus d'un an a été calculé selon la méthode suivante :

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an

Capitaux propres

31/12/2013	31/12/2012
N/A*	N/A*

*Ce résultat est négatif

• *durée moyenne des dettes fournisseurs*

Le « ratio » durée moyenne des dettes fournisseurs a été déterminé comme suit :

$\frac{\text{Dettes fournisseurs}}{\text{Chiffre d'affaires}} \times 360 \text{ jours}$	31/12/2013	31/12/2012
	51 jours	53 jours

Le compte fournisseurs présente un délai moyen de règlement de 51 jours, en réduction en 2013 par rapport à l'exercice précédent.

• *durée moyenne des créances clients*

Le « ratio » durée moyenne des créances clients a été calculé de la façon suivante :

$\frac{\text{Créances clients - provisions + affacturage}}{\text{Chiffre d'affaires}} \times 360 \text{ jours}$	31/12/2013	31/12/2012
	41 jours	46 jours

les créances non échues cédées à l'affactureur sont mentionnées en engagement hors bilan pour un montant de 21 694 283 € contre 23 373 555 € en 2012.

6.2. Dettes fournisseurs par échéances contractuelles (en K€)

	31/12/2013	31/12/2012
Echu	7.386	10.558
De 0 à 30 jours	2.973	5.736
De 31 à 60 jours	3.189	3.752
61 jours et plus	1.224	1.070
Non échu	18.198	15.157
Total	25.584	25.715

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des éléments suivants :

- Effets à payer pour 239 K€
- Factures fournisseurs non parvenues pour 2.162 K€ pour lesquelles l'échéance n'est pas connue.

L'encours fournisseur échu concerne principalement la CECAB, fournisseur actionnaire de DUC, qui a accordé des facilités et dont l'encours s'élève, au 31 décembre 2013, à 7.649 K€ dont 5.336 k€ échu.

7. ANALYSE DES RISQUES DE MARCHÉ DE DUC ET DE SON GROUPE

Les dispositions ci-après portant sur l'analyse des risques de marché pour DUC et ses filiales qui composent son groupe.

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

7.1. Risque de liquidité

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC s'élève à 4.247 K€ au 31 décembre 2013 et est constituée exclusivement en euros. Les dettes ne sont pas assorties de "covenants".

Au vu de la situation financière de la société et de ses fonds propres, la capacité d'accès au crédit est limitée. En conséquence, sa dette financière est faible .

Le Groupe DUC opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail lorsqu'il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe DUC fait appel à l'affacturage (représentant 21.694 K€).

7.2. Risque de taux d'intérêts

Au 31 décembre 2013, DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable et elle n'a pas de couverture du risque de taux.

Le capital remboursé sur les emprunts au cours de l'exercice s'est élevé à 813 K€ avec des intérêts réglés en plus de cette somme pour un montant de 45 K€. Le taux moyen des intérêts versés au cours de l'exercice s'établit à 5 %. Sur cette même période, les frais financiers supportés par l'entreprise se sont élevés au total à 542 K€ (intérêts d'emprunts inclus).

7.3. Risque de change

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone Euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 0.2 % du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en £ivres Sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises et ne détient pas non plus de titres de filiales ou participations en devises. DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

7.4. Risque sur actions

DUC détient, au 31 décembre 2013, 86.327 actions, représentant 4,63% du capital, pour une valeur totale d'achat de 914.645,80 € et dont la valeur de marché était, à cette date, de 175.283 €.

La sensibilité du résultat de DUC à une baisse de valeur des titres auto-détenus peut donc être aisément estimée puisqu'en lien unique avec le résultat de la société.

7.5 Risque sur les matières premières

La fluctuation du prix des matières premières qui entrent dans l'alimentation des volailles et qu'il n'est pas toujours possible de répercuter sur les prix de vente peut affecter les résultats de DUC.

C'est pourquoi, pour minimiser le risque, il est procédé à des achats à terme afin de couvrir au maximum les besoins.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous essayons d'appréhender les risques pour la durée de la campagne, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois.

Le taux de couverture pour l'achat de nos principales matières premières au 31/12/2013 est de 43 % de nos besoins estimés pour 2014.

Le tonnage total prévu pour ces matières premières est de 118 000 tonnes.

8. COMPTES CONSOLIDES : RESULTATS - APPROBATION

8.1. Examen des comptes et résultats consolidés

8.1.1. Périmètre

Les comptes consolidés comprennent ceux de Duc ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme le Groupe.

La liste des principales sociétés figure à l'article 4. *"Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013"* de l'Annexe consolidée, étant précisé que les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception :

- des investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente qui sont enregistrés à leur juste valeur ;
- des actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture et qui sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert ;
- des terrains évalués à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

8.1.2. Continuité d'exploitation

Les comptes de la société DUC ont été établis au 31 décembre 2013 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des éléments suivants :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs,
- les prévisions d'exploitation positives conformément à un EBITDA positif pour 2014.
- la mise en place de plans d'actions incluant les axes suivants :
 - o une alliance stratégique à court terme,
 - o le renforcement des fonds propres,
 - o la réévaluation d'actifs immobiliers,
 - o la demande de subventions d'état.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements.

A la suite du business plan établi par le cabinet Grant Thornton, une démarche globale de réorganisation est menée en compagnie des actionnaires et des pouvoirs publics afin de recapitaliser l'entreprise et financer son programme d'investissements sur 3 ans.

Aucun des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'hypothèse où la société ne serait plus en mesure de poursuivre son activité n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2013.

8.1.3. Normes et méthodes

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Elles concernent principalement :

- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- IAS 19 (révisée 2011) Avantages du personnel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Améliorations aux IFRS (2009-2011) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Emprunts publics (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2013 :

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 14 Comptes de report réglementaire (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016)
- IAS 27 Etats financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)

- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 Etats financiers consolidés et informations à fournir
- Sociétés d'investissement (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel – Cotisations des employés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 36 – Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)

Il est rappelé que l'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe DUC ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe DUC ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Au 31/12/2013, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans intégrant les effets bénéfiques de la restructuration prévue. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu :

- une période de projection de 5 ans ;
- un taux d'actualisation avant impôt de 7,4% ;
- un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur nette comptable des actifs ainsi estimés du groupe DUC au 31/12/2013 ne nécessite pas de dépréciation.

Tests de sensibilité :

L'évolution de 1 point à la hausse du taux d'actualisation ne conduirait à aucune dépréciation ;

L'évolution de 1 point à la baisse du taux de croissance à l'infini ne conduirait à aucune dépréciation ;

L'évolution de 1 point à la hausse du coût du vif (non répercutée dans les prix de vente) ne conduirait à aucune dépréciation ;

L'évolution de 1 point à la hausse des charges variables ne conduirait à aucune dépréciation ;

De même, aucun des différents scénarii envisagés sur ces bases ne conduirait à une dépréciation.

De plus, une expertise des actifs, réalisée en janvier 2013 par le cabinet ROUX démontre que la valeur des immobilisations n'est pas à déprécier.

8.1.4. Rappel des comptes consolidés

Un rappel des comptes consolidés de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires du Groupe DUC s'est élevé à 201.249 K€ contre 188.791 K€ pour l'exercice précédent, à périmètre comparable. On peut donc constater une augmentation du chiffre d'affaires consolidé de 6.6 %.

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à (4.803) K€ contre (961) K€ pour l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net est passé de (574) K€ en 2012 à (585) K€ au 31 décembre 2013.

Aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le résultat net s'établit donc à (5.170)K€, dont (5.223) K€ de résultat net part du groupe, en 2013 contre (2.150) K€, dont (1.366) K€ de résultat net part du groupe, au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de base par action s'élève à (2.94) € au 31 décembre 2013 contre (1.23) € au titre de l'exercice 2012.

8.2. Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (Etat du résultat global, état de la situation financière, un tableau des flux de trésorerie consolidés, un tableau de variation des capitaux propres consolidés et une annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat part du Groupe déficitaire à hauteur de (5.170) K€.

9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

10. AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES A STATUER

10.1 Projet de renouvellement d'un mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal BRETON prend fin à l'issue de la prochaine Assemblée.

Nous vous proposons, par conséquent, le renouvellement de ce mandat pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

10.2 Projet de nomination d'un d'administrateur

Le Conseil d'administration, lors de la séance qui s'est tenue le 3 octobre 2013, a décidé que la nomination, en qualité de nouvel administrateur, de Madame Isabelle BERNARD DELORE qui occupe actuellement la fonction de censeur, serait proposée à la prochaine assemblée générale.

En conséquence, conformément à l'article 13 des statuts, nous vous proposons de nommer Madame Isabelle BERNARD DELORE, née le [_____] à [_____] , demeurant [_____] en qualité d'administrateur pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

10.3 Projet d'allocation de jetons de présence aux administrateurs non salariés

En application de l'article L.225-45 du Code de commerce, nous vous proposons d'allouer la somme globale de [_____] euros en tant que jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration non-salariés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par décision en date du 29 avril 2013, le Conseil d'administration a décidé que cette somme serait répartie par parts égales entre les administrateurs non-salariés de la Société, soit [_____] euros par administrateur.

10.4 Projet de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce prévoit que lorsque l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire, l'Assemblée doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

En conséquence, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, votre compétence à l'effet de décider de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie : (i) d'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et de tout ou partie des sociétés qui

lui sont liées au sens des articles L.225-180 et L.233-16 du Code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou, conformément aux dispositions des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail, d'un plan d'épargne de groupe, et/ou (ii) d'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite, selon les modalités légales et réglementaires, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société aux salariés visés au (i).

Nous vous demandons également :

- de supprimer, en faveur des salariés visés au (i), le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, objet de la ou des augmentation(s) de capital et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société attribués gratuitement dans ce cadre ;
- de décider que le montant nominal des émissions susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la délégation ne devrait pas excéder un montant de deux pour cent (2%) du montant nominal du capital social de la Société au jour de l'utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration ;
- de décider que le prix de souscription des actions émises en vertu de la délégation serait déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et que la décote éventuelle pourrait consister, en tout ou partie, en l'attribution d'actions gratuites ;
- de décider que le Conseil d'Administration aurait, dans les limites de sa délégation, tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette délégation dans les conditions législatives et réglementaires, notamment pour :
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourraient souscrire aux actions émises,
 - fixer, dans les limites légales, les conditions que devraient remplir les bénéficiaires et, en particulier, le cas échéant, l'ancienneté exigée pour souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs, aux actions émises en vertu de la délégation,
 - arrêter la liste des bénéficiaires salariés et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, dans la limite des plafonds susvisés,
 - déterminer que les émissions pourraient être souscrites directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs visés par les lois et règlements,
 - fixer le délai de libération des actions, étant précisé, d'une part, que ce délai ne pourrait excéder trois ans et, d'autre part, que, conformément à la loi, les actions souscrites pourraient être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
 - conclure toute convention en vue d'assurer la bonne fin des augmentations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - et, d'une manière générale, dans les limites de la délégation, fixer les conditions des émissions et notamment en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités, constater la réalisation

des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts ;

- de fixer à vingt-six mois à compter de l'Assemblée générale la durée de validité de la délégation au Conseil d'Administration ; et
- de prendre acte, en tant que de besoin, que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Telles sont les résolutions que votre Conseil, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, soumet à votre vote.

11. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE DUC

11.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration (article 13 des statuts)

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par la loi.
La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur décédé ou démissionnaire ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration, composé de 6 administrateurs, respecte le nombre minimal imposé par la loi et les statuts, à savoir :

<i>Noms, prénoms et dates de naissance des administrateurs</i>	<i>Dates de nomination ou de renouvellement</i>	<i>Expiration des mandats</i>	<i>Cumul avec un contrat de travail</i>
François Gontier (17/09/68)	07/06/2010	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Non
Joël Marchand (01/03/58)	05/11/2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Non
Jean-Pierre Chareyron (17/07/55)	05/11/2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Oui
André Msika (14/11/38)	05/11/2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Non
Pascal Breton (16/10/46)	01/09/2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013	Non
Mariam Chamlal (04/03/73)	13/06/2013	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Non

Le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal BRETON prend fin à l'issue de la prochaine Assemblée. Le Conseil d'Administration propose le renouvellement de ce mandat pour une durée de six années, qui expirerait à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

11.2. Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est également administrateur. Par une décision du 20 novembre 2002, l'Assemblée générale des actionnaires a adopté des modifications statutaires mettant les statuts en conformité avec la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques.

Ces dispositions statutaires prévoient notamment la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général de la société. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui dispose donc des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de DUC dans la limite de l'objet social.

11.3. Rémunération et avantages

Rémunération et avantages en nature des membres et organes d'Administration et de Direction

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux de DUC ; cette information porte sur les sommes versées tant par notre société que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Dirigeants mandataires sociaux

En €	François GONTIER Président du Conseil d'Administration				Joël MARCHAND Directeur Général			
	31/12/2013		31/12/2012		31/12/2013		31/12/2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000
Rémunération variable								
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature								
Total	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
F. GONTIER Président du Conseil Début de mandat : 26.04.00 Fin de mandat : 2016		X		X		X		X
J. MARCHAND Directeur Général Début de mandat : 31.07.96 Fin de mandat : 2016		X		X	X			X

La rémunération du Président du Conseil a été fixée par le Conseil d'Administration du 6 mars 2002 et celle du Directeur Général par le Conseil d'Administration du 20 mai 2003. Les montants de ces rémunérations n'ont pas été modifiés depuis ces dates.

Il est précisé que les critères qualitatifs et quantitatifs liés à la responsabilité sociale et environnementale n'entrent pas dans la détermination de la fixation de la rémunération versée aux dirigeants de Duc.

Mandataires sociaux non dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2013, comme au titre de l'exercice précédent.

Sommes provisionnées ou constatées par DUC ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

Aucune somme n'a été, dans les comptes sociaux, provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de DUC ou à son Directeur Général.

Il est néanmoins précisé que, par décision du 20 mai 2003, le Conseil d'Administration a approuvé le principe du versement d'une indemnité forfaitaire à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, en cas de cessation de ses activités au sein du Groupe DUC.

Cette indemnité, d'un montant représentant les deux dernières années de rémunération du Directeur Général, serait versée en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat du Directeur Général par le Conseil d'Administration quelle qu'en soit la cause, sauf faute grave ou lourde commise par le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Cette indemnité serait également versée en cas d'atteinte par le Directeur Général de la limite d'âge fixée par les statuts et entraînant la fin des fonctions du Directeur Général.

Options d'achat ou de souscription, bons de souscription d'action

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bon de souscription d'actions émis par DUC ou l'une de ses filiales n'est détenu par un administrateur de DUC ou son Directeur Général. De même, aucune action gratuite ne leur a été attribuée.

11.4. Mandats et fonctions exercés par les administrateurs (au 31 décembre 2013)

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun de vos mandataires sociaux au 31 décembre 2013.

11.4.1. Sociétés ou entreprises dans lesquelles François GONTIER exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Président du Conseil d'administration
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR	SA	Président Directeur Général
SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES	SA	Président Directeur Général
ROTISSERIE DUC DIJON	EURL	Gérant
FOCH INVESTISSEMENTS	SARL	Gérant
CHATEAU VERNOUS MEDOC	SCEA	Gérant
AMAURY	SCI	Gérant
MAILLOT ARGENTINE	SCI	Gérant
MATIGNON	SNC	Gérant
MURILLO COURCELLES	SCI	Gérant
PAVILLON BELVEDERE	SCI	Gérant
CHATEAU VERNOUS SARL	SARL	Gérant
VERNEUIL ET ASSOCIES	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS gérant
BOULOGNE SEVRES	SCI	Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE Gérant
LES VERGERS SARL	SARL	Gérant

11.4.2. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Joël MARCHAND exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

DUC	SA	Directeur Général Administrateur
CHAROLLES ACCOUVAGE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
DROME ACCOUVAGE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
NUTRI-BOURGOGNE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
SCI DE VARENNES	SCI	Représentant permanent de DUC Gérant
SCEA DE VARENNES	SCEA	Gérant
DRB	Société de droit bulgare	Administrateur

11.4.3. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Pascal BRETON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
GLOBAL BABY	SAS	Membre du Conseil stratégique

11.4.4. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Jean-Pierre CHAREYRON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
DRB	Société de droit bulgare	Administrateur

11.4.5. Sociétés ou entreprises dans lesquelles André MSIKA exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
200% POKER	SA	Administrateur
PATRIMOINE ET FORETS DE FRANCE	SARL	Gérant
AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS	SARL	Gérant
VERNEUIL PARTICIPATIONS	SA	Administrateur
SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES	SA	Administrateur
SOCIETE FRANCAISE DE CASINO	SA	Administrateur
SCPI INTERPIERRE	SCPI	Membre du Conseil de surveillance

11.4.6. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Mariam CHAMLAL exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur

11.5. Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 a décidé, à l'unanimité, de mettre en place un Comité d'Audit.

Les missions de ce Comité sont les suivantes :

- examen des comptes soumis au Conseil d'Administration,
- assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- vérification de la situation de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- vérification des procédures de contrôle de gestion interne.

Le Comité est composé d'administrateurs indépendants et les Commissaires aux Comptes, les experts comptables de DUC et les membres du service comptable peuvent y participer.

Monsieur André MSIKA a été désigné en qualité de membre et de Président de ce Comité, pour une durée indéterminée.

11.6. Rapport du Président sur la composition du Conseil d'Administration, ses travaux ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et des rapports et recommandations de l'Autorité des Marchés Financier (AMF), le Président du Conseil d'Administration a rendu compte dans son présent rapport, de la composition du Conseil d'Administration, de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par DUC pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le rapport du Président a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration approuvé à l'unanimité. Ledit rapport sera rendu public par sa mise en ligne sur le site internet de la Société.

12. INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE DUC

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi Warsmann) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe DUC ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur pour réussir sa stratégie, le groupe DUC est attentif à l'amélioration des conditions de travail, à l'épanouissement de ses salariés, mais aussi à leur formation.

A cela s'ajoute une volonté de réduire l'impact des activités du groupe sur l'environnement.

L'intégration du développement durable dans les activités du Groupe DUC doit permettre d'asseoir sa pérennité, d'encourager l'innovation et, ainsi, de mener à bien sa stratégie.

Les informations contenues dans ce chapitre RSE du Groupe DUC ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2013 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne du Groupe. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie en s'appuyant sur le Décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce. Ce référentiel de reporting a été audité par le Cabinet de Saint Front.

Les données contenues dans ce reporting ne tiennent pas compte de la filiale D.R.B. qui fait appel à des prestataires externes tant pour l'élevage des poulets que pour leur abattage, leur transformation, leur conditionnement et leur commercialisation.

12.1. Informations sociales

12.1.1. Emploi

12.1.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Zone Géographique	Yonne		Finistère		Gard		Seine & Marne		Drôme		Saône et Loire		Paris	TOTAL	
Sexe	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme
Age															
Inférieur à 30 ans	30	25	4	2	17	12	3	5	2	4	2	0	0	58	48
entre 31 et 40 ans	44	65	30	27	26	20	4	1	4	1	1	1	0	109	115
entre 41 et 50 ans	71	82	47	68	30	29	7	8	5	0	2	3	1	162	191
entre 51 et 60 ans	28	69	22	16	29	28	8	13	2	2	1	2	0	90	130
Supérieur à 60 ans	3	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	5	2
TOTAL	176	242	104	114	102	89	22	27	14	7	6	6	1	424	486
	418		218		191		49		21		12		1	910	

En termes de non discrimination et de respect des minorités, le Groupe DUC réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

En effet, le Groupe DUC, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la loi.

12.1.1.2. Embauches et licenciements

Effectif inscrit	contrats à durée indéterminée	contrats à durée déterminée	Total
31/12/2013	858	52	910
31/12/2012	859	29	888
31/12/2011	833	12	845

Embauches réalisées en 2013

contrats à durée indéterminée	contrats à durée déterminée	total
31	202	233

Les embauches effectuées ne se réalisent qu'au vu des nécessités de l'entreprise et en fonction des qualités professionnelles et de disponibilité des candidats.

Sont pressenties en priorité les personnes qui ont antérieurement eu l'occasion de travailler, à titre temporaire, dans la société.

Licenciements réalisés par motifs

	2013	2012	2011
Inaptitude physique	5	9	16
Economique	0	0	1
Autres	11	1	9
Total	16	10	26

12.1.1.3 Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société (recours au travail temporaire)

2013	2012	2011
384 480	372 385	325 775

12.1.1.4 Evolution des rémunérations

Rémunérations mensuelles moyennes par catégories	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Ouvriers	1 521	1 463	1433
Employés	1 818	1 763	1745
Agents de Maîtrise	2 440	2 422	2362
Cadres	4 776	4 688	4696

Evolution des augmentations	01/01/12	01/01/13
Ouvriers/Employés	2,1% janvier + 0,4% en juin	+35 € sur le salaire brut
Techniciens/Agents de Maîtrise	2,1% janvier + 0,4% en juin	1.75%
Cadres	1,5% en janvier	1,60%

12.1.2. Organisation du temps de travail et absentéisme

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les ouvriers et employés, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 1998. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures modulables de 28 à 44 heures en fonction de l'activité.
- Un accord à durée indéterminée abaissant le plafond de 44 à 42 heures a été signé en avril 2012.
- Les agents de maîtrise et les cadres, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 2001 modifié par un accord signé le 21 janvier 2008.

L'absentéisme revêt différentes causes, certaines étant prévisibles, mais la majorité d'entre elles étant subies ; du fait d'un effectif justement adapté aux besoins, autant dans les fonctions transversales que dans les postes en direct avec la production, le remplacement doit impérativement être opéré par l'ajout de personnes en contrat temporaire (CDD et intérimaires).

12.1.3. Relations sociales et accords collectifs

Depuis ses origines, le Groupe DUC favorise le développement de relations sociales de qualité fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif. Le dialogue social, qui sous-tend la démarche de négociation et de conclusion des accords s'appuie sur :

- 1- la règlementation du travail
- 2- une permanente relation, informelle autant que formelle, avec les Instances Représentatives du Personnel et principalement les Délégués Syndicaux Centraux

Cette manière de faire est une des conditions du maintien d'un bon climat social.

Chaque année, lors des Négociations Annuelle Obligatoire, DUC s'inscrit dans une politique de révision des conditions, financières et/ou d'avantages, des employés de l'entreprise, avec pour objectif d'effectuer une mise à niveau des moyens de subsistance en corrélation avec l'évolution des indices de coût de la vie.

En 2013, nous avons procédé à la signature d'un avenant à l'intéressement. Il s'agit d'une mise à jour des indicateurs servant à la mesure de la performance dans les différents domaines prédéterminés par l'accord lui-même.

Un accord sur la modulation du temps de travail a répondu à une demande des Organisations Syndicales, qui avait fait l'objet d'une période « test » de 6 mois, et qui a été confirmée par cet accord.

12.1.4 Santé et sécurité

La politique de santé et de sécurité des salariés est pour le Groupe DUC une priorité depuis des années et s'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

Un plan est en action, répondant aux objectifs de traitement et de prévention de la pénibilité au travail. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de l'accord de 2011. Il doit se traduire par la réduction du niveau des risques encourus par les employés ainsi que le nombre des causes générant jusqu'à présent des TMS, maladies et /ou accidents du travail.

Dans ce domaine, une démarche de certification OHSAS 18001 a été initiée en 2013 sur le site de Chailley.

Maladies professionnelles		
2013	2012	2011
39	19	35
Accidents du travail avec arrêt		
2013	2012	2011
53	47	53
Taux de fréquence		
2013	2012	2011
45,76	45,12	79,96

Taux de gravité		
2013	2012 (*)	2011
1,35	8,05	2,20

(*) Le taux de gravité 2012 prend en compte des reconnaissances tardives des deux années précédentes

12.1.5. Formation

Depuis son origine, le Groupe DUC est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation est une priorité de la démarche RSE du Groupe.

Comme tous les ans, le Groupe a engagé au titre de la formation professionnelle continue un budget à hauteur de 1,6% de sa masse salariale.

Le budget alloué en 2013 a les axes de formation suivants :

- Management,
- Informatique Industrielle,
- Bureautique
- Sécurité,
- Technique métier,
- Développement personnel,
- Bilan de compétence

En 2013, 2 820 heures de formation ont été dispensées au sein du groupe.

Le Groupe DUC, par son engagement en termes de formation, démontre l'importance qu'il accorde au développement des compétences de ses collaborateurs et, de ce fait, à leur évolution de carrière.

12.1.6. Egalité de traitement

La politique en application consiste à ne pas faire de distinction de genre en matière professionnelle.

Rémunération : le nombre de femmes employées aux postes de production est nettement supérieur à celui des hommes (60%), mais leur nombre est un peu inférieur à celui des hommes dans les autres fonctions (42%), plus rémunératrices ; de ce fait, le niveau moyen de rémunération des femmes est plus faible que celui des hommes. Il ne peut y avoir de comparaison statistique objectivement applicable entre les femmes d'une part et les hommes d'autre part

Tout recrutement, toute promotion et toute mutation ne prend en compte cette variable que lorsque les conditions physiques et physiologiques l'exigent, avec si nécessaire l'aval de la médecine du travail.

Qualification et conditions de travail répondent aussi à la seule même contrainte.

12.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale

Les dispositions de l'OIT en matière de liberté d'association, de négociation collective, d'élimination du travail forcé et de celui des enfants, et de non discrimination sont de fait appliquées car répondant depuis toujours à l'esprit et à la réglementation en France.

Ainsi, concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants, le Groupe DUC confirme qu'il respecte parfaitement les dispositions des conventions de l'OIT.

12.2 Informations environnementales

12.2.1. Politique générale en matière environnementale

L'attachement des dirigeants et des salariés pour leurs régions est une des raisons du développement de la société Duc. Afin de préserver leur cadre de vie, les femmes et les hommes de l'entreprise ont eu, à chaque étape majeure du développement de la société, le souci de limiter les impacts de l'activité industrielle sur l'environnement.

Les poulets et dindes DUC sont nés et élevés dans des régions de tradition agricole : la Bourgogne, le Sud-Est de la France et la Bretagne. L'intégration de notre activité dans son environnement est une priorité.

Au sein du Groupe, un responsable environnement a en charge la gestion de l'environnement et du respect des réglementations. Sur les sites, des indicateurs environnementaux permettent de mesurer et contrôler l'impact environnemental.

Chaque année, DUC sensibilise son personnel sur des thèmes liés à l'environnement tels que l'économie de l'eau et/ou de l'énergie. Les moyens utilisés sont des analyses concertées intersites des données, des affichages ou des audits, notamment sur le site de Chailley dans le cadre de la certification ISO 14001.

Attentif aux principes du développement durable, le Groupe DUC s'est doté d'une équipe de travail dédiée à ce sujet. Nous avons analysé notre positionnement vis-à-vis des parties prenantes gravitant autour de l'activité de DUC (identification, évaluation de la fréquence et de la qualité des relations...). Progressivement nous structurons notre approche du sujet et cherchons à valoriser le savoir faire de DUC.

Par ailleurs, notre site de Chailley (abattoir et usine d'aliment) est engagé depuis 10 ans dans la certification environnementale (ISO 14001) par laquelle nous menons une approche raisonnée et chiffrée de notre impact. En 2012, le site a renouvelé sa certification ISO 14001 grâce au travail quotidien de l'ensemble du personnel. Notre système de management de l'environnement continue à faire ses preuves et à s'améliorer. Cette certification nous aide à structurer nos efforts et à étendre nos démarches sur l'ensemble de nos établissements.

Dans sa dynamique d'amélioration continue et pour son développement industriel, Duc a poursuivi en 2013 une série d'investissements déjà initiés en 2012 notamment consacrés à la prévention des risques de pollution (nouveau bassin de gestion des eaux pluviales sur le site de Riec sur Belon, travaux sur la station d'épuration de Chailley...)

Duc n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement en 2013

12.2.2. Pollution et gestion des déchets

Chaque site doit gérer avec ses particularités ses risques en matière de pollution et de gestion des déchets.

Sur l'ensemble de nos établissements, ces risques de nuisance peuvent se répartir en 4 familles :

- Les rejets dans l'eau : en sortie de nos stations d'épuration ou par nos épandages
- Les déchets : déchets banals, carton, papier, plastique, ferraille...
- L'air : odeur, fumées...
- Le bruit

La gestion des rejets dans l'eau

L'exploitation de nos stations d'épuration d'abattoir est sous-traitée à des spécialistes du métier.

Ces derniers nous accompagnent notamment actuellement dans une campagne progressive de travaux pour notre unité de Chailley. Par ces investissements nous cherchons à sécuriser et pérenniser nos futurs développements industriels du site.

Gestion des déchets

Nos activités génèrent différents types de déchets que l'on peut diviser en 4 grandes familles :

- Les déchets industriels banals : ce sont nos déchets non revalorisables en mélange
- Le carton et le papier : issu de nos méthodes d'emballage et de notre administration
- Le plastique : majoritairement venant de surfilm d'emballages et de palettisation
- Les déchets industriels dangereux et la ferraille

En 2013, Duc a cotisé 271 K€ HT € auprès de l'organisation Eco-Emballage.

La gestion des rejets dans l'air (odeur et bruit)

Limiter nos impacts « odeur » et bruit vis-à-vis de notre voisinage nécessite une organisation raisonnée ainsi que des moyens techniques adaptés et entretenus.

Côté organisation : La fréquence des enlèvements de déchets, les horaires de démarrage des aérateurs de station d'épuration... sont autant d'exemples d'adaptation pour respecter notre entourage.

Côté moyens techniques : Des brumisateurs permettant de diffuser des inhibiteurs d'odeur ont été installés au niveau des points sensibles pouvant générer des odeurs.

Un soin tout particulier est donné pour entretenir notre bio filtre à odeur composé de bruyères.

12.2.3 Utilisation durable des ressources

Pour faire fonctionner nos établissements, nous avons besoin :

- d'eau : Principalement pour le process de fabrication et le nettoyage de nos équipements
- d'énergie : Principalement pour la fabrication de froid (climatisation des ateliers), la fabrication d'eau chaude et les cuissons vapeur

Gestion des consommations d'eau chez DUC

Nos activités d'abattage, de découpe et de transformation de viande nécessitent une utilisation raisonnée de l'eau.

L'ensemble de nos sites sont connectés aux réseaux locaux d'eau de ville, souvent en tant qu'approvisionnement principal, parfois en complément à l'usage de forages privatifs (c'est le cas sur nos sites de Chailley et de Riec sur Belon)

L'eau est utilisée principalement dans notre process (fabrication de vapeur, refroidissement...), et lors du nettoyage de nos équipements.

Gestion des énergies

Sur l'ensemble de ses établissements, Duc consomme de l'énergie sous forme d'électricité ou de vapeur

Sur 2013-2014, DUC amplifie et structure sa démarche de maîtrise énergétique. Sur les différents sites, des consultants en énergies ont été missionnés pour nous aider sur différents axes de travail : chasse aux fuites, récupération de chaleur, isolation thermique, contrôle des prestataires et sensibilisation du personnel.

Gestion des matières premières

DUC maîtrise l'ensemble des paramètres de sa production de poulets, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Les éleveurs sont des prestataires de service liés par un contrat d'exclusivité à la Société DUC. DUC reste propriétaire du cheptel et fournit l'aliment aux éleveurs.

Cet aliment est fabriqué par la filiale NUTRI-BOURGOGNE, pour environ 98 % de la consommation, qui achète ses céréales auprès des agriculteurs locaux pour le blé et les pois, des grands groupes céréaliers français pour le maïs et des négociants internationaux pour le soja.

DUC se fournit en dindes auprès d'une filiale de la CECAB en volaille abattues et se charge des opérations de découpe et /ou de transformation puis de la commercialisation des produits

La société a mandaté un prestataire extérieur pour l'achat de ces matières premières et anticipé au mieux les fortes fluctuations de cours de ces produits.

Utilisation des sols

Notre gestion de l'utilisation des sols passe par le suivi de l'épandage des effluents pour les sites qui sont concernés (analyses, accompagnement par des experts, réunion avec les agriculteurs...) et par un suivi de la qualité des boues générées par les stations d'épuration destinées à la revalorisation en compostage.

Le groupe Duc utilise plusieurs forages pour lesquels est appliqué systématiquement un programme de surveillance et de protection des eaux souterraines.

12.2.4. Changement climatique

Bilan Gaz à Effet de Serre

En application du Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le Groupe DUC a réalisé son bilan à effet de Serre. Cela nous a permis de connaître nos sources d'émission et de nous engager dans une dynamique de réduction avec un objectif de diminution de 3 % de ces rejets sur 3 ans. (2013 à 2015)

Pour axes de travail nous avons identifié : l'évolution des sources d'énergie fossiles utilisées, le changement du parc de véhicules de société, la campagne de diagnostics énergétiques...

Les sites du groupe DUC ne sont pas impactés par les conséquences éventuelles des changements climatiques.

12.2.5. Protection de la biodiversité

Depuis 1998, Duc est impliqué dans une démarche 100% non OGM d'une part et dans la valorisation de l'agriculture locale d'autre part. (75% de nos matières premières sont de provenance locale)

Excellente source de protéine pour nos volailles, le soja est cependant peu cultivé en France, c'est pourquoi Duc s'approvisionne auprès d'une filière brésilienne tracée et contrôlée par des organismes extérieurs : au travers d'un cahier des charges strict, Duc suit et contrôle son approvisionnement en soja non OGM.

12.3 Engagements sociétaux en faveur du développement durable

12.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Par le système intégratif de sa filière, DUC participe à la consolidation du tissu social en zones rurales par ses éleveurs d'une part et par la collecte locale pour l'approvisionnement de ses usines d'aliments. Son recours à des sous-traitants locaux en maintenance et logistique notamment pour le fonctionnement de ses outils industriels renforce le rôle du Groupe en tant que pourvoyeur d'activité économique et d'emplois sur le territoire. L'interprofession a pris en compte ses éléments et a évalué qu'un bâtiment d'élevage génère ainsi la création 5 emplois indirects.

Au niveau social, DUC œuvre à la garantie de l'emploi au niveau local.

12.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

L'investissement de DUC avec les organisations externes est organisé de façon à bénéficier d'expériences pour les mettre à profit dans son développement. Le groupe a choisi, d'une part de participer à la Fédération des Entreprises de France pour lui permettre une ouverture sur d'autres secteurs d'activité et des occasions de benchmarking et de s'investir dans les interprofessions de son secteur, telles que la Fédération des Industries Avicole, le CIDEF et le CIPC. Par ailleurs, des échanges avec des écoles tels que les lycées agricoles ou des écoles du domaine agroalimentaire ont lieu chaque année. En termes de sponsoring, un contrat avec le club de football de l'AJA est en place depuis plusieurs années.

12.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Comme évoqué dans le 12.3.1, le groupe DUC, privilégie la sous-traitance locale.

Concernant les achats, l'appel d'offre permet de mettre en avant l'engagement du fournisseur en termes de développement durable. A condition tarifaire identique, DUC préférera celui investi dans la R.S.E et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

En 2013, la sous-traitance générale a représenté 2 175 K€ et la sous-traitance de service a représenté 18 963 K€.

12.3.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe DUC porte une attention permanente aux pratiques des collaborateurs et des entreprises du Groupe, afin d'en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe DUC.

Pour minimiser les risques de corruption dans l'entreprise, tout achat ou investissement n'est effectué qu'après un appel d'offre ou une présentation de plusieurs devis.

Sécurité des aliments

Pour la sécurité des aliments qu'il commercialise, le groupe Duc a mis en place un système qualité basé sur l'analyse des risques et respecte la réglementation applicable à son secteur d'activité.

Pour contrôler ces dispositions nous faisons appel à un organisme certificateur accrédité qui effectue 81 jours d'audit par an sur la filière et les sites de production.

Le groupe dispose d'un laboratoire de microbiologie qui a réalisé plus de 16000 analyses en 2013.

Nous avons choisi de faire certifier cette démarche selon le référentiel IFS, portant sur la sécurité des aliments (sains et sûrs) et le management du système qualité dans l'entreprise. Tous les ans les sites industriels sont audités et l'ensemble des 290 exigences du référentiel est passé en revue.

Droits de l'Homme

Le Groupe DUC reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 12.1.7 du présent chapitre), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Pour autant, le Groupe DUC étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

Le Conseil d'Administration

COMPTES CONSOLIDES

A - Etat du résultat global

ETAT DU RESULTAT GLOBAL			
Données en K€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1, 22	201 249	188 791
Achats consommés	23	(111 456)	(100 137)
Charges externes	24	(53 852)	(52 084)
Impôts et taxes		(3 674)	(3 446)
Charges de personnel	25	(33 397)	(32 222)
Dotations aux amortissements	26	(2 811)	(2 825)
Dotations et reprises de provisions	27	(765)	(615)
Variation des actifs biologiques et des stocks de produits finis	3.12, 3.13	(171)	1 205
Autres produits d'exploitation	28	387	603
Autres charges d'exploitation	29	(313)	(231)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(4 803)	(961)
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
RESULTAT OPERATIONNEL	3.2	(4 803)	(961)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		9	10
Coût de l'endettement financier brut	30	(583)	(595)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(574)	(585)
Autres produits financiers		28	14
Autres charges financières		(17)	(7)
Impôt sur les résultats	33	196	(361)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.1		(250)
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		(5 170)	(2 150)
Résultat net d'impôt provenant des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(5 170)	(2 150)
Part du groupe		(5 223)	(2 189)
Intérêts minoritaires		53	39
Résultat net de base par action (en euros)	34	(2,94)	(1,23)
Résultat net dilué par action (en euros)	34	(2,94)	(1,23)
Eléments non recyclables au compte de résultat		429	(645)
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		643	(968)
- Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables		(214)	323
Eléments recyclables au compte de résultat			(39)
- Réévaluation des terrains			(56)
- Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables			17
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(4 741)	(2 834)
Part du groupe		(4 794)	(2 876)
Intérêts minoritaires		53	42

B - Etat de la situation financière

Données en K€			
ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	3.5, 5	730	479
Immobilisations corporelles	3.6, 6	24 040	24 738
Immeubles de placement	3.7, 7		
Autres actifs non courants	10	3 009	2 227
Actifs d'impôts différés	3.21, 11		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		27 779	27 444
ACTIFS COURANTS			
Actifs biologiques	3.11, 12	6 947	7 412
Stocks	3.12, 13	9 513	9 317
Clients et comptes rattachés	14	22 488	23 857
Actif d'impôt exigible	14	68	199
Autres actifs courants	14	4 246	4 265
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.14, 15	397	543
TOTAL ACTIFS COURANTS		43 659	45 593
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.10		
TOTAL ACTIF		71 438	73 037
PASSIF			
PASSIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	16.1	7 451	7 451
Autres réserves	16.2	(7 806)	(6 046)
Titres en auto-contrôle	3.15	(915)	(915)
Résultat de l'exercice		(5 223)	(2 189)
Capitaux propres part du groupe		(6 493)	(1 699)
Interêts minoritaires		375	320
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(6 118)	(1 379)
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	17	4 743	5 045
Emprunts et dettes financières à long terme	18	60	870
Passif d'impôts non courants	3.21, 11	22	22
Autres passifs non courants	18	2 002	2 012
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		6 827	7 949
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme	17	310	83
Emprunts à court terme	18	25 376	25 335
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	18	1 522	1 384
Fournisseurs et autres créditeurs		26 957	26 954
Passif d'impôt courants		779	
Autres passifs courants	19	15 785	12 711
TOTAL PASSIFS COURANTS		70 729	66 467
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3.10		
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		71 438	73 037

C - Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en K€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de la période		-5 170	-2 150
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Résultat des sociétés mises en équivalence			250
- Amortissements et provisions		3 477	3 418
- Variation des impôts différés		-214	345
- Moins-values de cession		52	31
Marge brute d'autofinancement		-1 855	1 894
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	20	5 647	-3 572
Flux net de trésorerie généré par l'activité		3 792	-1 678
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5	-377	-78
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	-2 144	-2 082
Variation des autres immobilisations financières		-782	42
Remboursement de prêts			
Cession d'immobilisations		37	109
Incidence des variations de périmètre	4.1		-250
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-3 266	-2 259
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire			
Variation de titres en auto-contrôle			-77
Emissions d'emprunts		635	
Remboursements d'emprunts		-1 325	-1 264
Variation des comptes courants long terme		-12	
Variation des autres dettes financières		-11	-22
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-713	-1 363
Incidence des variations de cours des devises			
Variations de trésorerie		-187	-5 300
Trésorerie d'ouverture	15.2	-24 792	-19 492
Trésorerie de clôture	15.2	-24 979	-24 792

D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Produits et charges non comptabilisés en résultat	Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	Titres en autocontrôle	Total Capitaux propres part du Groupe IFRS	Intérêts minoritaires IFRS	CAPITAUX PROPRES IFRS
CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/11 *	1 862 688	17 323	7 386	-25 212	2 536	61	-838	1 256	277	1 533
Résultat net				-2 189				-2 189	39	-2 150
Autres éléments du résultat global						-689		-689	4	-685
<i>Résultat global</i>				-2 189		-689		-2 878	43	-2 835
Réduction de capital		-9 872		9 872						
Variation des titres en autocontrôle							-77	-77		-77
CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/12	1 862 688	7 451	7 386	-17 529	2 536	-628	-915	-1 699	320	-1 379
Résultat net				-5 223				-5 223	53	-5 170
Autres éléments du résultat global						429		429		429
<i>Résultat global</i>				-5 223		429		-4 794		-4 741
Variation de périmètre									2	2
CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/13	1 862 688	7 451	7 386	-22 752	2 536	-199	-915	-6 493	375	-6 118

Notes annexes

aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros sauf indication différente)

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Présentation du groupe

La société Duc a été constituée le 25 août 1972 sous la forme d'une société à responsabilité limitée puis a été transformée le 30 décembre 1978 en société anonyme de droit français à conseil d'administration. La durée de la société a été fixée à 30 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et a été prorogée de 30 années par l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 1996 et expirera le 7 octobre 2032 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts. Le siège social est situé à Chailley (89770), Grande rue. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 722 621 166.

L'action Duc est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment C depuis 1998.

La Société DUC, mère du Groupe, est non seulement une société holding mais elle exerce également des activités économiques propres puisque DUC exploite les couvoirs de Charolles et de Crest ainsi que les unités d'abattage, de découpe et de conditionnement de volailles situées à Chailley, Saint Bauzély et Riec sur Belon, ainsi qu'une unité de transformation de produits élaborés à Gouaix.

DUC maîtrise en effet l'ensemble des paramètres de sa production de poulets, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Les éleveurs sont des prestataires de service liés par un contrat d'exclusivité à la Société DUC. Ils sont rémunérés en fonction de trois critères principaux qui sont leur performance, le respect du cahier des charges et la qualité des produits. DUC reste propriétaire du cheptel et fournit l'aliment aux éleveurs.

Cet aliment est fabriqué par la filiale NUTRI-BOURGOGNE, pour environ 98 % de la consommation, qui achète ses céréales auprès des agriculteurs locaux pour le blé et les pois, des grands groupes céréaliers français pour le maïs et des négociants internationaux pour le soja.

DUC se fournit en dindes auprès d'une filiale de la CECAB en volaille abattues et se charge des opérations de découpe et /ou de transformation puis de la commercialisation des produits.

Spécialiste de la volaille de qualité, DUC propose une gamme complète et variée de produits élaborés, certifiés et standards obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence.

DUC commercialise les espèces de volailles poulet et dinde, en entier et en découpe.

Sa gamme est complétée avec des produits festifs (chapon et dinde entière) pour la période de Noël et « Les Estivales », produits pour le barbecue composés de brochettes, saucisses et produits épicés.

DUC adapte ses gammes pour répondre aux évolutions du marché et confirmer sa présence sur tous les créneaux de consommation avec le développement des produits standards « 100 % végétal » et halal (abattage selon le rite musulman).

Le positionnement de la société DUC est essentiellement national et bien distinct de celui des produits standards puisque fondé sur une démarche de certification, reconnue et encadrée par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

1.2. Faits majeurs de l'exercice

1.2.1. Généralités

2013 restera parmi les années les plus difficiles pour l'aviculture française.

La filière "grand export" a été obligée de réduire sa production à la suite de la disparition des restitutions qui a clairement mis en danger toute une filière déjà bien éprouvée.

Pour DUC, l'année a également été très chaotique dans un marché atone.

La bagarre pour les parts de marché a contribué largement à la dégradation des marges brutes et des résultats.

N'ayant pas de moyens financiers pour investir, nous avons dû gérer notre progression d'activité avec les ressources existantes et avons beaucoup souffert des achats externes, générateurs de très peu de marge.

Notre partenariat avec Glon Sanders a pris fin en octobre 2013, date à laquelle DUC a cédé la totalité de ses parts de DGS à Glon Sanders Holding.

Les démarches enclenchées dans le cadre de l'ARI n'ont pas pu aboutir favorablement sur 2013, faute de fonds propres suffisants. En décembre, nous avons initié un plan de réorganisation de la structure financière et de l'endettement de la société afin de renforcer les fonds propres du groupe.

La première étape de ce plan a consisté à établir un business plan 2014-2016 accompagné d'un plan de trésorerie. L'audit mené par le groupe Grant Thornton s'est déroulé sur décembre 2013 et janvier 2014.

Début novembre, la CCSF d'Auxerre a décidé d'accorder à DUC un plan d'étalement de ses dettes fiscales et sociales sur 36 mois à partir de janvier 2014. Le montant de la dette au 31 décembre 2013 est de 3 468 k€. Une demande d'étalement a aussi été demandée aux caisses de retraite pour un montant de 385 k€. Les pénalités liées à ces plans n'ont pas été provisionnées car Duc demandera une remise en fin de moratoire.

1.2.2. Matières premières

Plus de 146 000 tonnes d'aliments ont été produites en 2013. Il s'agit du plus fort tonnage jamais produit.

Pour 2014, deux challenges importants avec l'impérieuse nécessité de s'approvisionner en soja non OGM pour répondre aux demandes de la grande distribution et de trouver des

solutions pour augmenter les volumes fabriqués et ainsi accompagner le développement du parc de bâtiments de DUC.

1.2.3. Couvoir de Drome accoupage

Après six mois de rodage en 2012, les importants travaux engagés avec l'arrivée de la coopérative Valsoleil ont permis de monter la capacité du couvoir à 290 000 poussins/semaine.

2014 sera consacrée à la recherche de deux bâtiments reproducteurs (Duc et Valsoleil) afin que ces capacités soient totalement exploitées.

1.3. Perspectives d'avenir

Dans le cadre d'une restructuration financière, industrielle et juridique du groupe, Grant Thornton a établi un business plan 2014-2016 qui fixe les lignes directrices pour les 3 prochaines années.

Sur 2014, en terme d'activité, la prudence est de mise. Notre premier objectif est la restauration des marges quitte à laisser quelques volumes aux concurrents.

Nous avons un impérieux besoin d'investir dans nos outils industriels afin de combler le retard de compétitivité accumulé depuis quelques années.

La démarche globale de réorganisation que nous menons actuellement en compagnie de nos actionnaires et avec l'appui des pouvoirs publics doit conduire avant la fin du premier semestre 2014 à :

- une Entreprise (DUC) recapitalisée avec les moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre son programme d'investissements sur 3 ans.
- une stratégie définitivement orientée vers la différenciation par la qualité et vers l'innovation.
- une réelle ambition pour 2016 sur l'export.

1.4. Répartition du capital au 31/12/2013

Actionnaires	Nombre de titres			% du capital
	Au porteur	Au nominatif	Total	
Financière Duc		807 797	807 797	43,37%
Verneuil Participations		403 158	403 158	21,64%
Verneuil et Associés		7 162	7 162	0,38%
<i>Sous total Groupe Verneuil</i>		<i>1 218 117</i>	<i>1 218 117</i>	<i>65,40%</i>
CECAB		313 333	313 333	16,82%
Public	176 677	8 234	184 911	9,93%
Groupe BONGRAIN		60 000	60 000	3,22%
Auto détention	86 327		86 327	4,63%
TOTAL	263 004	1 599 684	1 862 688	100,00%

Le Groupe DUC fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Verneuil.

1.5. Principes comptables

1.5.1. Principes comptables généraux

Les comptes consolidés du groupe publiés au titre de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standards adoptées au niveau européen et à leurs interprétations.

1.5.2. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Elles concernent principalement :

- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- IAS 19 (révisée 2011) Avantages du personnel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Améliorations aux IFRS (2009-2011) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Emprunts publics (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)

1.5.3. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013 :

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRS 14 Comptes de report réglementaire (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016)

- IAS 27 Etats financiers individuels (applicable au plus tard pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d’investissement (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel – Cotisations des employés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : présentation – Compensation d’actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 36 - Dépréciation d’actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 39 et IFRS 9 Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014).

1.6. Présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés comprennent ceux de Duc ainsi que ceux de ses sociétés affiliées.

Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 4. Périmètre de consolidation.

Les états financiers sont présentés en milliers d’euros.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur base du coût historique à l’exception :

- des investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente qui sont enregistrés à leur juste valeur ;
- des terrains évalués à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d’exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l’exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d’une cession dans les douze mois suivant la clôture de l’exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d’exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l’exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l’exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d’une cession dans les douze mois suivant la clôture de l’exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Continuité d’exploitation :

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2013 en application du principe de continuité de l’exploitation sur la base des hypothèses suivantes :

A court terme :

- Le décalage du paiement de dettes fiscales et sociales en l'attente de l'obtention d'un moratoire définitif auprès du CCSF (venant en complément de premier moratoire obtenu en novembre 2013).
- L'obtention d'un préfinancement du CICE 2014 à l'identique de 2013.
- Le soutien de la CECAB sous forme d'un en-cours fournisseurs en attente d'un accord plus global sur la recapitalisation de la société.

D'ici l'été 2014 :

- Un renforcement des fonds propres par :
 - o Une réévaluation en cours des actifs immobiliers permettant la reconstitution des capitaux propres sociaux.
 - o Une capitalisation de comptes courants dont l'accord de principe a été obtenu et dont la formalisation est en cours de réalisation.
 - o Une augmentation de capital par apport en numéraire dont l'accord de principe a été donné par les principaux investisseurs.
- L'obtention de financements publics dont l'accord de principe a été obtenu sous réserve de la reconstitution des fonds propres.
- La réalisation d'investissements grâce aux financements mentionnés ci-dessus.
- La réalisation d'un EBITDA prévisionnel 2014 positif compte tenu des investissements qui auront été ainsi réalisés.

L'ensemble de ces mesures constitue les conditions nécessaires permettant d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements et par voie de conséquence de lever l'incertitude sur la continuité d'exploitation. Dans le cas inverse, l'application des principes comptables généralement admis en France dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

2. MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1. Estimations de la Direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

2.2. Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement et dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

2.3. Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.

2.4. Elimination des opérations et comptes réciproques

Toutes les opérations et comptes réciproques ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupe font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intragroupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises associées et des coentreprises, sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement. Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

2.5. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères

La filiale Bulgare étant une filiale autonome, la conversion de la monnaie de fonctionnement dans laquelle sont établis ses comptes à l'euro est réalisée selon la méthode du cours de clôture :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- les écarts de conversion constatés sont portés pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires.

3.2. Résultat opérationnel

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

3.3. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

3.4. Résultats par action

Les résultats par action sont calculés conformément à la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Comme il n'existe pas d'instrument donnant droit à un accès différé au capital de Duc, le résultat net dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.5. Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables, tels que les logiciels, et des droits au bail.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Concessions, brevets, licences	2 à 8 ans linéaire
Autres immobilisations incorporelles	1 à 10 ans linéaire

Cas particulier des frais de recherche et développement

Le Groupe a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il instaure périodiquement des programmes de recherche et développement. Dans le cadre des activités du Groupe, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche comptabilisés en charges conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles.

3.6. Immobilisations corporelles

3.6.1. Généralités

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles.

3.6.2. Amortissements des immobilisations corporelles

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	5 à 67 ans linéaire
Installations et agencements	3 à 50 ans linéaire
Matériel et outillage	1 à 50 ans linéaire
Matériel de transport	2 à 4 ans linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans linéaire

3.6.3. Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

3.7. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment - ou partie d'un bâtiment - ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital apporté ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Le Groupe a choisi de comptabiliser ultérieurement à leur acquisition les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti, soit à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, conformément au modèle décrit dans la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, paragraphe 30.

Les principales durées d'utilité retenues sont 15 ans, 20 ans et 35 ans.

Les immeubles de placement sont amortis linéairement.

3.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le caractère spécifique de l'actif.

3.8.1. Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

3.8.2. Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.9. Autres actifs financiers

Lorsqu'ils existent, les titres de participation des sociétés non consolidées sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'estimation si celle-ci est inférieure.

La valeur d'estimation des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe et est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette ré-estimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'estimation est inférieure au coût d'acquisition.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était

amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les prêts long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

3.10. Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers tels que définis par la norme IAS 32 sont sortis du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et qu'il transfère substantiellement tous les risques et avantages liés aux actifs.

3.11. Actifs biologiques

Un actif biologique est un animal ou une plante vivant.

Sont des actifs biologiques :

- Les futurs reproducteurs
- Les reproducteurs (poules pondeuses et mâles reproducteurs)
- Les œufs à couvrir
- Les volailles de chair

Les méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient car il n'existe aucune valeur de marché. La production des futurs reproducteurs n'est prévue que sur contrat.
- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque œuf à couvrir produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; Les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.
- Les œufs à couvrir sont évalués ainsi :
 - o les œufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de œufs acquis à l'extérieur ;
 - o les œufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours.
- Les volailles de chair sont évaluées ainsi :
 - o Volaille « 100% végétal » : valorisation au prix du marché ;
 - o Volaille certifiée : valorisation au prix de revient car il n'existe pas de marché pour la volaille certifiée.

Les futurs reproducteurs et reproducteurs constituent des éléments de la filière amont de l'œuf à couvrir dont le prix de revient est inférieur à son prix de marché. Le facteur déclenchant une éventuelle dépréciation serait la constatation d'un prix de marché de l'œuf à couvrir qui deviendrait inférieur au prix de revient.

Les sources externes utilisées pour la valorisation des actifs biologiques sont déterminées sur la base des dernières transactions réalisées avec des intervenants extérieurs. Au cas précis, ils sont les suivants :

- Les prix de marché d'œufs à couvrir au départ du département de l'Yonne.

- Les prix de marché du poulet standard vif dans le département de l'Yonne.

Par ailleurs, nous procédons à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment.

3.12. Stocks

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas du prix de revient et du prix du marché, après déduction des coûts de commercialisation.

3.13. Créances d'exploitation

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les SICAV sont évaluées au cours du jour correspondant à la date de clôture de l'exercice.

3.15. Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.16. Pertes de valeur des actifs

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages du personnel, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Au 31/12/2013, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans intégrant les effets bénéfiques de la restructuration prévue. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu :

- une période de projection de 5 ans ;
- un taux d'actualisation avant impôt de 7,4% ;
- un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur nette comptable des actifs ainsi estimés du groupe DUC au 31/12/2013 ne nécessite pas de dépréciation.

Tests de sensibilité :

- L'évolution de 1 point à la hausse du taux d'actualisation ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la baisse du taux de croissance à l'infini ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la hausse du coût du vif (non répercutée dans les prix de vente) ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la hausse des charges variables ne conduirait à aucune dépréciation ;

De même, aucun des différents scénarii envisagés sur ces bases ne conduirait à une dépréciation. De plus, une expertise des actifs, réalisée en janvier 2013 par le cabinet ROUX fait apparaître une juste valeur nette de coût de cession supérieure à la valeur comptable. C'est cette valeur qui a été retenue au titre de valeur recouvrable.

3.16.1. Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. La valeur recouvrable des placements détenus jusqu'à leur échéance et des créances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des instruments financiers. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

3.16.2. Reprise d'une perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

3.17. Passifs financiers et instruments dérivés

3.17.1. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur emprunt sont présentés sur la ligne « Partie courante des emprunts et dettes financières long terme » du bilan.

3.17.2. Instruments hybrides et instruments dérivés

Il n'existe pas d'instruments dérivés dans le Groupe, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun instrument financier ou autre contrat présentant les trois caractéristiques décrites au paragraphe 9 de la norme IAS 39 - Instruments financiers, comptabilisation et évaluation.

3.18. Gestion des risques

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

3.18.1. Risque du prix de l'aliment.

Il est procédé à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous essayons d'appréhender les risques pour la durée de la campagne, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois.

Le taux de couverture pour l'achat de nos principales matières premières au 31/12/2013 est de 43 % de nos besoins estimés pour l'année 2014.

Le tonnage total prévu pour ces matières premières est de 118 000 tonnes (dont 49 850 tonnes couvertes).

Le tonnage total prévu est de 147 000 tonnes.

3.18.2. Risque de liquidité

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC au 31/12/2013 est constituée exclusivement en euros.

Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ».

Compte tenu du montant restreint de la dette bancaire figurant au passif du bilan, on peut considérer que la capacité d'accès au crédit est limitée et également que le groupe opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail quand il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe fait appel à l'affacturage et à l'escompte.

3.18.3. Risque de taux d'intérêts

Au 31/12/2013, la Société DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable et elle n'a pas de couverture du risque de taux.

3.18.4. Risque de change

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1,3% du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en livres sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises.

DUC détient des titres de filiales ou participations (DRB) en devises (BGN) mais aucun risque de change n'y est associé.

DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

3.19. Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages à long terme

3.19.1. Régimes de retraite : régimes à cotisations définies

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite. Il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié lorsqu'il a suffisamment cotisé pour avoir une retraite à taux plein. L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe DUC pour le calcul des engagements sociaux au 31/12/2013 est le taux iBoxx corporates AA arrondi à 3,27% pour les IFC (2,75% au 31/12/12). Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ces taux sont donc proches des taux des obligations long terme sur le marché financier de maturité comparable à la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés du Groupe DUC.

Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 0.80% pour l'ensemble des effectifs.

3.19.2. Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

3.19.3. Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

3.20. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

3.21. Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013

4.1. Variations du périmètre de consolidation

- La SCI TIRANDIERE a été liquidée le 30 juin 2013.
 - La société DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL a été liquidée le 13 juin 2013.
 - La société SOVIGARD a été absorbée par la société DUC avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- L'impact de ces sorties de périmètre sur les comptes consolidés est non significatif.

4.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

RAISON SOCIALE	SIREN	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	Résultat net après impôt 31/12/13
DUC, 89 Chailley	722 621 166			Mère	-2 891
Sociétés consolidées					
CHAROLLES ACCOUVAGE, 89 Chailley	382 094 092	100,00	100,00	IG	42
DRB, Bulgarie		51,00	51,00	IG	164
DROME ACCOUVAGE, 89 Chailley	343 580 981	66,00	66,00	IG	36
NUTRI-BOURGOGNE, 89 Chailley	401 735 352	100,00	100,00	IG	187
ROTISSERIE DUC DIJON, 89 Chailley	448 423 053	100,00	100,00	IG	-5
SCEA DE VARENNES, 89 Chailley	384 018 644	99,90	99,90	IG	-1
SCI DE VARENNES, 89 Chailley	385 025 440	100,00	100,00	IG	-2

IG : intégration globale

La société Dialzo, dont Duc détient 38.77% du capital, est en liquidation judiciaire. Cette société est déconsolidée depuis le 01/07/09.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES	31/12/2012	Acquisitions	Cession	Autres mouvements	31/12/2013
Marques	23			7	30
Logiciels	937	377		-7	1 307
Droit au bail	60				60
Autres immos incorporelles	175				175
TOTAUX	1 195	377			1 572

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2012	Dotations	Cession	Autres mouvements	31/12/2013
/Logiciels	541	126			667
/Droit au bail					
/Autres immos incorporelles	175				175
TOTAUX	716	126			842

VALEURS NETTES	31/12/2012	31/12/2013
Marques	23	30
/Logiciels	396	640
/Droit au bail	60	60
Autres immos incorporelles		
TOTAUX	479	730

Il n'y a pas actuellement de programmes de développement figurant dans les immobilisations incorporelles.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2013
Terrains	3 081	66	-20		3 127
Terrains en crédit-bail	15				15
Constructions	29 801	302			30 103
Constructions en crédit-bail	953				953
Matériel et outillage	16 672	926	-209	13	17 402
Matériel et outillage en crédit-bail	5 077				5 077
Autres immobilisations corporelles	761	49	-16		794
Autres immos corporelles en crédit-bail	29	30			59
Immobilisations en cours	836	801	-60		1 577
TOTAUX	57 225	2 174	-305	13	59 107

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2012	Dotations	Reprises / cessions	Autres mouvements	31/12/2013
Terrains					
Terrains en crédit-bail					
Constructions	15 596	1 079			16 675
Constructions en crédit-bail	572	48			620
Matériel et outillage	11 856	1 084	-200	13	12 753
Matériel et outillage en crédit-bail	3 747	381			4 128
Autres immobilisations corporelles	522	80	-15		587
Autres immos corporelles en crédit-bail	16	12			28
Immobilisations en cours	178	98			276
TOTAUX	32 487	2 782	-215	13	35 067

VALEURS NETTES	31/12/2012	31/12/2013
Terrains	3 081	3 127
Terrains en crédit-bail	15	15
Constructions	14 205	13 428
Constructions en crédit-bail	381	333
Matériel et outillage	4 816	4 649
Matériel et outillage en crédit-bail	1 330	949
Autres immobilisations corporelles	239	207
Autres immos corporelles en crédit-bail	13	31
Immobilisations en cours	658	1 301
TOTAUX	24 738	24 040

Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur). La juste valeur des terrains qui a fait l'objet d'une évaluation au 31/12/2012, a été déterminée par un rapport d'expert.

7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

VALEURS BRUTES	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	31/12/2013
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail					
TOTAUX	57				57

AMORTISSEMENTS	31/12/2012	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/12/2013
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail					
TOTAUX	57				57

VALEURS NETTES	31/12/2012	31/12/2013
Constructions		
Constructions en crédit-bail		
TOTAUX		

8. LOCATION-FINANCEMENT

	Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier	TOTAUX
Valeur nette comptable des biens en crédit-bail	980	348	1 328
<i>Montant des redevances restant à payer</i>			
A moins d'un an	404		404
De 1 à 5 ans	48		48
A plus de 5 ans			

9. LOCATION SIMPLE

Loueurs	Loyers versés en 2013	Loyers versés en 2012
Location de camions avec chauffeurs	3 994	4 127
Location de véhicules de société	203	219
TOTAUX	4 197	4 346

Les camions avec chauffeurs sont utilisés essentiellement pour le transport des volailles vivantes.

10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

VALEURS BRUTES	31/12/2012	Acquisitions	Cessions et remboursements	31/12/2013
Titres de participations non consolidés	143			143
Prêts et autres immos fin.	2 227	782		3 009
TOTAUX	2 370	782		3 152

PROVISIONS	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
/ Titres de participations non consolidés	143			143
/ Prêts et autres immos fin.				
TOTAUX	143			143

VALEURS NETTES	31/12/2012		31/12/2013
Titres de participations non consolidés			
Prêts et autres immos fin.	2 227		3 009
TOTAUX	2 227		3 009

Les titres de participations correspondent à ceux de la société Dialzo dont Duc détient 38.77% du capital. Cette société, en liquidation judiciaire, est déconsolidée depuis le 01/07/09. Les titres sont intégralement dépréciés dans DUC.

Au poste prêts et autres immobilisations financières figure le fonds de garantie de l'affacturage qui représente 7% de l'encours clients cédé.

11. IMPOTS DIFFERES

Le tableau suivant présente l'analyse des bases d'imposition.

LIBELLE DES BASES	31/12/2013		31/12/2012		VARIATION
	BASES D'IDA	IDA	BASES D'IDA	IDA	
Reclassement des subventions en produits constatés d'avance	775	258	722	241	18
Provision pour indemnités de retraite	4 420	1 473	4 736	1 579	-105
Organic	399	133	370	123	10
Provision pour autres avantages long terme	180	60	178	59	1
Effort construction	103	34	94	31	3
Déficits fiscaux					
Provisions non déductibles	579	193	579	193	
TOTAUX	6 456	2 152	6 679	2 226	-74

LIBELLE DES BASES	31/12/2013		31/12/2012		VARIATION
	BASES D'IDP	IDP	BASES D'IDP	IDP	
Provisions réglementées	116	39	2 012	671	-632
Réévaluation des immobilisations	2 695	898	2 704	901	-3
Crédit-bail	750	250	637	212	38
Provision / titres d'autocontrôle	739	246	598	199	47
Provisions sur C/C groupe			137	46	-46
TOTAUX	4 300	1 433	6 088	2 029	-596

IMPOT DIFFERE NET	2 156	719	591	197	522
Plafonnement des IDA		-741		-219	
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		22		22	
PASSIFS D'IMPOTS NON COURANTS					

Les impôts différés sont présentés en nets cumulés par entité fiscale.

Au 31/12/2013, aucun impôt différé n'a été activé sur les déficits du groupe fiscal Duc.

Le montant des impôts différés potentiellement activables au titre des déficits reportables s'élève à 12 984 K€, correspondant à un stock de déficits reportables de 38 953 K€. Il s'élevait, au 31/12/12, à 11 449 K€, correspondant à un stock de déficits reportables de 34 346 K€.

12. ACTIFS BIOLOGIQUES

12.1. En valeur

VALEURS BRUTES	31/12/2013	31/12/2012
Futurs reproducteurs	426	443
Reproducteurs	905	982
Œufs à couvrir	539	564
Volailles de chair	5 077	5 423
TOTAUX	6 947	7 412

Les actifs biologiques ne font l'objet d'aucune dépréciation.

12.2. En volume

En nombre de "têtes"	31/12/2013	31/12/2012
Futurs reproducteurs	63 824	62 340
Reproducteurs	137 270	128 251
Œufs à couvrir	1 974 715	2 302 350
Volailles de chair	4 442 918	4 583 622
TOTAUX	6 618 727	7 076 563

13. STOCKS

VALEURS BRUTES	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières et approvisionnements	5 339	5 351
Produits finis	5 257	4 776
TOTAUX	10 596	10 127

PROVISIONS	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières et approvisionnements		7
Produits finis	1 083	803
TOTAUX	1 083	810

VALEURS NETTES	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières et approvisionnements	5 339	5 344
Produits finis	4 174	3 973
TOTAUX	9 513	9 317

14. CREANCES

14.1. Détail des créances

VALEURS BRUTES	31/12/2013	31/12/2012
Clients	22 481	23 842
Clients douteux	139	152
Créances fiscales et sociales	3 299	2 357
Avances et acomptes versés sur commandes	351	756
Charges constatées d'avance	143	156
Autres créances d'exploitation	482	22 124
Actif d'impôt exigible	68	199
TOTAUX	26 963	49 586

PROVISIONS	31/12/2013	31/12/2012
Provision sur clients douteux	132	137
Provisions sur autres créances d'exploitation	29	21 128
TOTAUX	161	21 265

VALEURS NETTES	31/12/2013	31/12/2012
Clients	22 481	23 842
Clients douteux	7	15
<i>Sous-total Clients et comptes rattachés</i>	<i>22 488</i>	<i>23 857</i>
Créances fiscales et sociales	3 299	2 357
Avances et acomptes versés sur commandes	351	756
Charges constatées d'avance	143	156
Autres créances d'exploitation	453	996
<i>Sous-total Autres actifs courants</i>	<i>4 246</i>	<i>4 265</i>
Actif d'impôt exigible	68	199
TOTAUX	26 802	28 321

14.2. Echancier des créances

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

15.1. Décomposition de la trésorerie brute

VALEURS BRUTES	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à terme et actions	74	380
Disponibilités	323	163
TOTAUX	397	543

15.2. Décomposition de la trésorerie nette / Rapprochement de la trésorerie nette avec la trésorerie du tableau des flux de trésorerie

	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie brute	397	543
Dettes financières à court terme (découverts bancaires)	-25 376	-25 335
Trésorerie nette	-24 979	-24 792

16. CAPITAUX PROPRES

16.1. Capital social

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre de titres	1 862 888	1 862 688
Valeur nominale (en euros)	4,00	4,00
CAPITAL SOCIAL	7 451 552	7 450 752
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	86 327	86 327
Nombre d'actions en circulation	1 776 561	1 776 361

Aucune distribution de dividende relative à l'exercice 2013 n'est prévue en 2014.
Il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

16.2. Décomposition des autres réserves

	31/12/2013	31/12/2012
Prime d'émission	7 410	7 385
Report à nouveau	-20 871	-17 766
Ecart de réévaluation société mère	324	324
Réserves consolidées	5 331	4 011
Autres réserves	-7 806	-6 046

17. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

17.1. Variation des provisions court terme et long terme

	PROVISIONS LONG TERME				PROVISIONS COURT TERME			
	Provisions pour indemnités de départ en retraite	Provisions pour médailles du travail	Provisions pour autres avantages long terme	TOTAL	Provisions pour litiges prud'hommaux	Provisions pour amendes et pénalités	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
Valeur au 31/12/12	4 736	278	31	5 045	11		72	83
Augmentation des provisions	327	11	3	341	97	10	131	238
Variation par capitaux propres	-643			-643				
Montants repris non utilisés					-11			-11
Valeur au 31/12/13	4 420	289	34	4 743	97	10	203	310

17.2. Provisions pour indemnités de retraite

	31/12/2013	31/12/2012
Montant de la provision à l'ouverture de la période	-4 736	-3 422
(Gains) ou pertes actuariels générés	643	-968
Coûts des services passés		
Other Comprehensive Income	643	-968
Coût des services	-275	-217
Coût net d'intérêt sur la provision	-137	-150
Prestations payées par l'employeur	85	21
Impact sur le résultat	-327	-346
Montant de la provision à la clôture de la période	-4 420	-4 736

18. PASSIFS FINANCIERS

18.1. Endettement net

	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes financières à long terme	60	870
Partie courante des dettes financières à long terme	1 522	1 384
Autres passifs non courants *	2 002	2 012
Dettes financières à court terme	25 376	25 335
Dettes financières	28 960	29 601

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes financières	28 960	29 601
Trésorerie active	397	543
Endettement net	28 563	29 058

* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€ au 31/12/13.

Taux d'emprunt à long terme (fixe) : 5.30%

Taux d'emprunt à court terme : Euribor 3 mois + 0.95%

18.2. Echéance des passifs financiers

	Montant	A 1 an au plus				Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
		< 1 mois	Entre 1 et 3 mois	> 3 mois	Sous-total		
Emprunts auprès des ets de crédit	1 112	218	22	848	1 088	24	
à plus d'un an à l'origine	25 376	25 376			25 376		
à un an maximum à l'origine	470	45	91	281	417	53	
Dettes financières de crédit-bail	2 002					2 002	
Autres passifs non courants *							
31/12/2013	28 960	25 639	113	1 129	26 881	2 079	
31/12/2012	29 601	25 574	286	824	26 684	2 917	

* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€.

Dans les emprunts auprès des établissements de crédit est inclus l'affacturage pour un montant de 21 694 K€ (23 374 K€ au 31/12/2012).

A l'actif du bilan, l'affacturage reste inscrit en comptes clients car la gestion du poste clients est conservée par la société Duc.

La mise en place de l'affacturage constitue un moyen de financement des besoins de trésorerie, la quasi-totalité du poste client Duc est cédée (de même qu'au 31/12/2012).

Les charges financières s'élèvent, au cours de l'exercice 2013, à 350 K€ (351 K€ au 31/12/2012). Les commissions d'affacturage sur la même période sont de 100 K€ (100 K€ au 31/12/2012).

19. AUTRES PASSIFS COURANTS

19.1. Détail des autres passifs courants

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fiscales et sociales	12 931	10 377
Produits différés	881	859
Autres dettes courantes	1 973	1 475
TOTAUX	15 785	12 711

19.2. Echancier des autres passifs courants

	Montant	A 1 an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fiscales et sociales	12 931	12 931		
Produits différés *	881	78	429	374
Autres dettes courantes	1 973	1 973		
31/12/2013	15 785	14 982	429	374
31/12/2012	12 711	11 930	298	483

* Les produits différés correspondent à des subventions sur immobilisations.

20. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES	31/12/2013	31/12/2012
Variations des actifs biologiques	-466	914
Variation des stocks	196	939
Variation des clients	-1 370	932
Variation de l'actif d'impôt exigible	-131	-3
Variation des autres actifs courants	-18	1 451
Variation des fournisseurs	-4	314
Variation des passifs d'impôt courants	-779	369
Variation des autres passifs courants	-3 075	-1 344
TOTAUX	-5 647	3 572

21. INFORMATION SECTORIELLE, PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de volailles (poulets et dindes) label rouge, certifiées et standards. Le Groupe est notamment un opérateur national référencé sur une large gamme de produits élaborés à partir de volaille (poulet ou dinde). La nature des procédés utilisés, les catégories de clients (libre service, rôtissoires et grossistes) auxquels sont destinés les produits, et les méthodes de distribution utilisées sont identiques quel que soit le type de volailles.

De plus, Duc dispose d'un département commercial unique basé sur le site de Chailley qui a la responsabilité de commercialiser l'ensemble de la gamme auprès de nos clients.

Il n'existe donc qu'un secteur d'activité au sein du Groupe : la transformation et la commercialisation de produits à base de volaille.

Par ailleurs, toutes les activités du Groupe sont implantées en France et les marchés sont principalement localisés en France (plus de 90%). En conséquence, le secteur géographique est unique et se limite au territoire national.

22. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ZONES GEOGRAPHIQUES	France	Export	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	183 490	15 648	199 138	40
Production vendue de biens	2 258	1	2 259	189 117
Prestations de services	2 562		2 562	2 098
Frais de publicité	-2 710		-2 710	-2 464
TOTAUX	185 600	15 649	201 249	188 791

ZONES GEOGRAPHIQUES EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31/12/2013	31/12/2012
France	97%	96,0%
Bénélux	1,1%	1,5%
Autres	1,9%	2,5%
TOTAUX	100%	100%

TYPES DE PRODUITS	31/12/2013	31/12/2012
Découpe poulet	45,0%	47,0%
Poulet entier	18,0%	18,0%
Découpe dinde	22,0%	22,5%
Panés	10,0%	11,0%
Autres	5,0%	1,5%
TOTAUX	100%	100%

CATEGORIES DE PRODUITS	31/12/2013	31/12/2012
Standard	47,3%	50,8%
Certifié	43,6%	41,8%
Fermier	0,2%	0,2%
Hallal	8,9%	7,2%
TOTAUX	100%	100%

23. ACHATS CONSOMMES

	31/12/2013	31/12/2012
Achats de mat. prem. et autres approv.	105 364	96 536
Achats non stockés de matières et fourn.	3 765	3 587
Achats de marchandises	2 327	14
TOTAUX	111 456	100 137

24. CHARGES EXTERNES

	31/12/2013	31/12/2012
Sous traitance	2 176	2 179
Locations	1 076	1 089
Entretiens et réparations	4 489	4 060
Primes d'assurance	524	515
Personnel extérieur	8 175	7 831
Transports de biens	14 203	13 732
Déplacements, missions et réceptions	247	247
Autres services extérieurs	22 962	22 431
TOTAUX	53 852	52 084

Au 31/12/2013, les autres services extérieurs comprennent notamment les rémunérations des éleveurs pour 14 017 K€ (13 492 K€ au 31/12/2012) et le façonnage confié à des prestataires (abattage des dindes, ...) pour 4 943 K€ (5 010 K€ au 31/12/2012).

25. PERSONNEL

25.1. Charges de personnel

	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements	24 016	22 668
Charges sociales	9 381	9 554
TOTAUX	33 397	32 222

25.2. Effectifs moyens

En nombre de personnes	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	37	37
Agents de maîtrise	81	82
Employés et ouvriers	791	750
TOTAUX	909	869

25.3. Droit individuel à la formation

Il n'y a pas eu de provision constatée concernant le droit individuel à la formation. Le volume engagé est estimé à 90 981 heures (90 838 heures au 31/12/2012).

26. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2013	31/12/2012
Sur immobilisations incorporelles	126	296
Sur immobilisations corporelles	2 685	2 529
TOTAUX	2 811	2 825

27. DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

	31/12/2013	31/12/2012
Variation des provisions pour médailles du travail	-11	-35
Variation des provisions court terme	-227	-48
Variation des provisions pour IFC	-327	-345
Variation des provisions sur immobilisations	-98	-175
Variation des provisions sur BFR	-100	
Autres dotations et reprises de provisions	-2	-12
TOTAUX	-765	-615

28. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2013	31/12/2012
Prix de cession des éléments d'actifs cédés	37	109
Reprise en résultat des subventions liées à des actifs	100	100
Impact des variations de périmètre	140	
Autres produits d'exploitation	110	394
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	387	603

29. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	30	140
Autres charges d'exploitation	283	91
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	313	231

30. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts bancaires	542	527
Intérêts liés aux dettes de crédit-bail	41	68
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	583	595

31. AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2013	31/12/2012
Gains de change	2	12
Reprise de provision	16	
Impact des variations de périmètre	9	
Revenus des autres créances	1	2
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	28	14

32. AUTRES CHARGES FINANCIERES

	31/12/2013	31/12/2012
Pertes de change	10	7
Dotations aux provisions	7	
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES	17	7

33. IMPOT SUR LES RESULTATS

33.1. Décomposition de la charge / du produit (-) d'impôt

	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	-18	-16
Impôts différés	214	-345
TOTAUX	196	-361

33.2. Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

	31/12/2013		31/12/2012	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 170		-2 150	
Quote-part de résultat des sociétés MEE			250	
Résultat net des sociétés intégrées	-5 170		-1 900	
Impôt sur les résultats	196		-361	
Résultat net avant impôt des activités poursuivies	-5 366		-1 539	
Impôt théorique au taux en vigueur (33,33%)	1 789	33,33%	513	-33,33%
Impôts liés aux différences permanentes	119	-2,22%	-7	0,45%
Incidence des pertes non activées	-1 545	28,79%	-337	21,90%
Limitation des impôts différés actif par résultat	-548	10,21%	-219	14,23%
Imputation des pertes antérieures	8	-0,15%	3	-0,19%
Différentiel de taux société étrangère	20	-0,37%	16	-1,04%
Annulation de l'activation d'impôts différés			-330	21,44%
Crédit d'impôt	353	-6,58%		
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	196	69,60%	-361	2,01%

34. RESULTATS PAR ACTION

	31/12/2013	31/12/2012
<i>Numérateur (en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	-5 223	-2 189
<i>Dénominateur (en milliers d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	1 776	1 776
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	1 776	1 776
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	-2,94	-1,23
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	-2,94	-1,23

Au 31/12/2013, le capital est composé de 1 862 688 actions de 4,00 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Le nombre d'actions en circulation correspond à l'écart entre le nombre d'actions composant le capital, soit 1 862 688 actions et le nombre d'actions en autocontrôle, soit 86 327 actions. Il s'élève donc au 31/12/2013 à 1 776 361 actions.

35. ENGAGEMENTS

35.1. Engagements financiers donnés

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur emprunts non échus	30	46
TOTAUX	30	46

35.2. Engagements financiers versés

	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts de garantie / emprunts		
TOTAUX		

35.3. Autres engagements

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROMIVI à hauteur de 340K€.

36. PARTIES LIEES

Les comptes incluent les opérations effectuées par le groupe avec les sociétés qui détiennent son capital.

Les échanges avec les sociétés membres du Groupe Verneuil, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL Participations signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor +0.5 avec un plafond de 3 000 K€. Le solde du compte courant au 31/12/2013 est de 59 K€.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22/04/2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 7,65 M€ (9 M€ au 31/12/12). Les charges liées à l'activité sont de 28 400 K€ (27 937 K€ au 31/12/12), et les charges financières sont de 119 K€ (88 K€ au 31/12/12).

36.1. Comptes courants avec les sociétés mères

	31/12/2013		31/12/2012	
	Solde	Intérêts versés	Solde	Intérêts versés
Compte-courant Verneuil Participations (signé "-" : débiteur)	-59		-59	
TOTAUX	-59		-59	

36.2. Rémunération des membres de la direction et des administrateurs

	31/12/2013	31/12/2012
Mandataires sociaux	180	180
Membres du comité de direction	484	473
TOTAUX	664	653

37. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges survenus dans le cadre habituel de ses activités. Pour chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, il a été procédé à une revue à la date d'arrêté des comptes. Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés (cf note 17).

Le 15/01/2012, La société PEP a activé la garantie de passif concernant la société COBRAL à hauteur de 400 K€. Une provision pour risques à été passée pour 200 K€ pour ce dossier.

Le tribunal de commerce de Périgueux a mandaté, à la demande de l'administrateur judiciaire en charge du dossier DIALZO, un expert judiciaire qui souhaite des informations concernant les mouvements de titres DIALZO et des prétendus engagements d'achats de graines de soja extrudé qui n'auraient pas été éventuellement tenus par DUC. Aucune demande contentieuse n'a été formulée à ce jour.

Comme d'autres intervenants de la filière avicole, le groupe Duc s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'autorité de la concurrence. A ce stade, les conséquences financières ne peuvent être évaluées.

38. JETONS DE PRESENCE

Il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres non salariés du conseil d'administration de DUC en 2013 et en 2012.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exponens Synergie-Audit
20, rue Brunel
75017 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DUC

Société Anonyme

Grande Rue
89771 CHAILLEY

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DUC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants

- La note « 1.6. Présentation des Etats financiers consolidés » de l'annexe précise les hypothèses permettant d'assurer la continuité d'exploitation de la société pour les douze prochains mois.
- La note « 37 Actifs et passifs éventuels » précise que, comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence et qu'à ce stade, les conséquences financières ne peuvent pas être évaluées.

II. Justification des appréciations

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- la note « 3.16. Pertes de valeur des actifs » de l'annexe expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du Groupe DUC sur la base d'une valeur d'expert.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Exponens Synergie-Audit

Deloitte & Associés

Michel BACHETTE-PEYRADE

Vincent BLESTEL

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires	1 315 108,16	658 663,52	656 444,64	404 245,45
Fonds commercial (1)	41 148,82		41 148,82	41 147,82
Autres immobilisations incorporelles	175 000,00	175 000,00		
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	339 705,10	3 377,76	336 327,34	257 510,89
Constructions	24 502 309,60	12 904 398,11	11 597 911,49	10 069 509,68
Installations techniq., matériel, outillage	13 800 931,26	10 317 482,32	3 483 448,94	2 919 553,58
Autres immobilisations corporelles	744 973,06	541 866,84	203 106,22	232 855,04
Immobilisations en cours	1 572 378,47	276 160,00	1 296 218,47	491 546,28
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 060 859,34	583 380,00	1 477 479,34	4 282 583,49
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 732 883,39		1 732 883,39	951 552,84
TOTAL II	46 285 297,20	25 460 328,55	20 824 968,65	19 650 505,07
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnemts	4 240 093,35		4 240 093,35	4 201 755,78
En-cours de production de biens	6 792 591,54		6 792 591,54	6 977 920,93
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	5 181 682,00	1 082 419,00	4 099 263,00	3 910 076,00
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes	268 272,36		268 272,36	650 956,73
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	919 622,89	129 366,16	790 256,73	688 949,38
Autres créances (3)	6 796 916,04	496 414,27	6 300 501,77	6 014 439,40
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 188 914,66	739 362,61	1 449 552,05	1 896 649,33
(dt actions propres 914 645,66)				
Disponibilités	308 205,74		308 205,74	151 627,43
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	150 375,44		150 375,44	157 350,34
TOTAL III	26 846 674,02	2 447 562,04	24 399 111,98	24 649 725,32
Frais émission d'emprunts à étaler IV				
Primes rembours des obligations V				
Ecarts de conversion actif VI	2 834,56		2 834,56	
TOTAL GENERAL (I à VI)	73 134 805,78	27 907 890,59	45 226 915,19	44 300 230,39

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1) (dont versé :	7 450 752,00	7 450 752,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 409 952,31	7 384 583,02
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.		
Report à nouveau	(20 870 642,71)	(17 766 370,83)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(3 033 646,15)	(3 104 271,88)
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	115 652,89	99 534,51
TOTAL I	(8 927 931,66)	(5 935 773,18)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	309 834,56	82 932,00
Provisions pour charges	3 665 058,00	3 891 478,00
TOTAL III	3 974 892,56	3 974 410,00
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	4 247 070,93	2 734 903,80
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	2 796 077,12	4 414 724,06
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 984 734,61	27 727 349,19
Dettes fiscales et sociales	13 369 860,23	10 071 988,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 975,00	36 975,00
Autres dettes	1 745 236,40	1 275 653,09
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL IV	50 179 954,29	46 261 593,57
Ecarts de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	45 226 915,19	44 300 230,39

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France		Exportation		31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	FA	37 871,30	FB		37 871,30	39 905,39
Production - biens	FD	183 313 907,94	FE	12 542 075,48	195 855 983,42	186 118 796,30
vendue - services	FG	2 970 895,30	FH		2 970 895,30	2 667 183,89
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	186 322 674,54	FK	12 542 075,48	198 864 750,02	188 825 885,58
Production stockée					283 215,61	1 501 794,68
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation					4 700,00	28 859,70
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					1 359 664,75	1 410 507,76
Autres produits (1) (11)					239 296,67	319 408,18
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			I		200 751 627,05	192 086 455,90
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					1 298 033,00	1 288 702,62
Variation de stock (marchandises)						
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					105 788 592,61	97 508 154,38
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					(31 614,97)	(428 775,92)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					58 596 755,84	56 855 524,97
Impôts, taxes et versements assimilés					3 512 362,37	3 194 488,33
Salaires et traitements					23 507 095,80	22 193 887,18
Charges sociales (10)					9 174 173,95	9 347 736,87
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations :						
- dotations aux amortissements					2 024 994,93	1 653 137,12
- dotations aux provisions					98 160,00	175 000,00
Sur actif circulant : dotations aux provisions					1 109 633,77	817 772,29
Pour risques et charges : dotations aux provisions					235 661,00	1 380 429,02
Autres charges (12)					30 651,02	541 826,50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)			II		205 344 499,32	194 527 883,36
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					(4 592 872,27)	(2 441 427,46)
OPERATIONS EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée			III			
Perte supportée ou bénéfice transféré			IV			
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (5)					339 309,38	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					9 317,48	9 324,30
Autres intérêts et produits assimilés (5)					24 784,15	25 676,62
Reprises sur provisions et transferts de charges					422 940,09	148 722,71
Différences positives de change					2 256,05	12 444,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			V		798 607,15	196 167,63
Dotations financières aux amortissements et provisions					151 240,46	257 776,00
Intérêts et charges assimilées (6)					541 518,55	541 082,34
Différences négatives de change					9 742,40	2 076,45
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			VI		702 501,41	800 934,79
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					96 105,74	(604 767,16)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					(4 496 766,53)	(3 046 194,62)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques		31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			13 500,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		149 277,50	109 287,22
Reprises sur provisions et transferts de charges		22 986 981,81	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	23 136 259,31	122 787,22
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		260 674,93	91 080,89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		21 505 851,62	96 857,21
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		16 118,38	88 249,38
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII	21 782 644,93	276 187,48
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		1 353 614,38	(153 400,26)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	(109 506,00)	(95 323,00)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		224 686 493,51	192 405 410,75
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		227 720 139,66	195 509 682,63
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		(3 033 646,15)	(3 104 271,88)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

2013 restera parmi les années les plus difficiles pour l'aviculture Française.

La filière "grand export" a été obligé de réduire sa production à la suite de la disparition des restitutions qui a clairement mis en danger toute une filière déjà bien éprouvée.

Pour DUC, l'année a également été très chaotique dans un marché atone.

La bagarre pour les parts de marché a contribué largement à la dégradation des marges brutes et des résultats.

N'ayant pas de moyens financiers pour investir, nous avons dû gérer notre progression d'activité avec les ressources existantes et avons beaucoup souffert des achats externes, générateurs de très peu de marge.

Notre partenariat avec Glon Sanders a pris fin en Octobre 2013, date à laquelle DUC a cédé la totalité de ses parts de DGS à Glon Sanders Holding.

Les démarches enclenchées dans le cadre de l'ARI n'ont pas pu aboutir favorablement sur 2013, faute de fonds propres suffisants. En décembre, nous avons initié un plan de réorganisation de la structure financière et de l'endettement de la société afin de renforcer les fonds propres du groupe.

La première étape de ce plan a consisté à établir un business plan 2014-2016 accompagné d'un plan de trésorerie. L'audit mené par le groupe Grant Thornton s'est déroulé sur décembre 2013 et janvier 2014.

La société SOVIGARD a été absorbée par la société DUC avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013

Les impacts sont les suivants :

- sur les capitaux propres pour 1 938 k€ : 25 k€ en boni de fusion et 1 913 k€ en amortissements dérogatoires.
- sur les immobilisations pour 8 098 k€ et pour les amortissements de 5 133 k€

Les amortissements dérogatoires issus de l'absorption de Sovigard ont été repris en résultat exceptionnel.

Comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence. A ce stade, les conséquences financières ne peuvent pas être évaluées.

Début novembre, la CCSF d'Auxerre a décidé d'accorder à DUC un plan d'étalement de ses dettes fiscales et sociales sur 36 mois à partir de janvier 2014. Le montant de la dette au 31 décembre 2013 est de 3 468 k€ . Une demande d'étalement a aussi été demandée aux caisses de retraite pour un montant de 385 k€. Les pénalités liées à ces plans n'ont pas été provisionnées car Duc demandera une remise en fin de moratoire.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans le cadre d'une restructuration financière, industrielle et juridique du groupe, Grant Thornton a établi un business plan 2014-2016 qui fixe les lignes directrices pour les 3 prochaines années.

Sur 2014, en termes d'activité, la prudence est de mise. Notre premier objectif est la restauration des marges quitte à laisser quelques volumes aux concurrents.

Nous avons un impérieux besoin d'investir dans nos outils industriels afin de combler le retard de compétitivité accumulé depuis quelques années.

La démarche globale de réorganisation que nous menons actuellement en compagnie de nos actionnaires et avec l'appui des pouvoirs publics doit conduire avant la fin du premier semestre 2014 à :

- une Entreprise (DUC) recapitalisée avec les moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre son programme d'investissements sur 3 ans.
- une stratégie définitivement orientée vers la différenciation par la qualité et vers l'innovation.
- une réelle ambition pour 2016 sur l'export.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

PARTICIPATIONS

La Société DIALZO, dont nous détenions 38.76 % du capital au 31 décembre 2009 a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

Le jugement du 5 janvier 2010 par le Tribunal de Commerce de Périgueux a décidé une liquidation et un plan de cession de la société DIALZO.

REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2013, l'actionnariat de DUC est réparti de la manière suivante :

FINANCIERE DUC	43.37 %
VERNEUIL PARTICIPATION	21.64 %
VERNEUIL & ASSOCIES	0.39 %
<i>Sous total Groupe VERNEUIL</i>	<i>65.40 %</i>
CECAB	16.82 %
Groupe BONGRAIN	3.22 %
PUBLIC	9.93 %
AUTO-DETENTION	4.63 %
TOTAL	100.00 %

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des changements décrits ci-dessous, concernant l'évaluation des immobilisations et des stocks.
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

CONTINUITE D EXPLOITATION

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2013 en application du principe de continuité de l'exploitation sur la base des hypothèses suivantes :

A court terme :

- Le décalage du paiement de dettes fiscales et sociales en l'attente de l'obtention d'un moratoire définitif auprès du CCSF (venant en complément de premier moratoire obtenu en novembre 2013)
- L'obtention d'un préfinancement du CICE 2014 à l'identique de 2013
- Le soutien de la CECAB sous forme d'un en-cours fournisseurs en attente d'un accord plus global sur la recapitalisation de la société

D'ici l'été 2014 :

- Un renforcement des fonds propres par :
- Une réévaluation en cours des actifs immobiliers permettant la reconstitution des capitaux propres sociaux,

- Une capitalisation de comptes courants dont l'accord de principe a été obtenu et dont la formalisation est en cours de réalisation,
- Une augmentation de capital par apport en numéraire dont l'accord de principe a été donné par les principaux investisseurs.
- L'obtention de financements publics dont l'accord de principe a été obtenu sous réserve de la reconstitution des fonds propres
- La réalisation d'investissements grâce aux financements mentionnés ci-dessus
- La réalisation d'un EBITDA prévisionnel 2014 positif compte tenu des investissements qui auront été ainsi réalisés

L'ensemble de ces mesures constitue les conditions nécessaires permettant d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements et par voie de conséquence de lever l'incertitude sur la continuité d'exploitation. Dans le cas inverse, l'application des principes comptables généralement admis en France dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

METHODES D'EVALUATION

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive. Cette méthode est appliquée suite à la mise en oeuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005. C'est la méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes qui a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages du personnel, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Au 31/12/2013, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans intégrant les effets bénéfiques de la restructuration prévue.

Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu :

- une période de projection de 5 ans ;
- un taux d'actualisation avant impôt de 7,4% ;
- un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur nette comptable des actifs ainsi estimés du groupe DUC au 31/12/2013 ne nécessite pas de dépréciation.

De plus, une expertise des actifs, réalisée en janvier 2013 par le cabinet ROUX démontre que la valeur des immobilisations n'est pas à déprécier.

Tests de sensibilité :

- L'évolution de 1 point à la hausse du taux d'actualisation ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la baisse du taux de croissance à l'infini ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la hausse du coût du vif (non répercutée dans les prix de vente) ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la hausse des charges variables ne conduirait à aucune dépréciation ;

De même, aucun des différents scénarii envisagés sur ces bases ne conduirait à une dépréciation.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Constructions	5 à 67 ans L
Installations techniques, agencements	3 à 50 ans L
Matériel et outillage	1 à 50 ans L
Matériel informatique	5 ans L
Matériel de transport	2 à 4 ans L
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans L

L : linéaire - D : dégressif

Ces durées sont appliquées à chacun des composants des immobilisations corporelles.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, ou la valeur d'apport.

Une dépréciation est constituée notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation sauf si les résultats et perspectives font prévoir un rétablissement de ces capitaux propres. Les titres ne font pas l'objet de dépréciation si leur valeur est inférieure aux transactions récentes sur ces titres.

STOCKS

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Les produits intermédiaires ou actifs biologiques sont évalués selon les méthodes suivantes:

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient ;

- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque oeuf à couver produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; Les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.

- Les oeufs à couver sont évalués ainsi :

-les oeufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de l'oeuf acquis à l'extérieur;

-les oeufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours.

- Les volailles de chair sont évaluées au prix de revient

La méthode d'évaluation des poulets certifiés a été corrigée pour l'exercice 2013. La méthode de valorisation des poulets standards est celle du prix de revient.

L'impact de ce changement est de 263 k€

CREANCES

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, ou leur valeur d'apport. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est compromis.

Suite à la liquidation définitive du groupe BSAD, nous avons procédé à la perte définitive des comptes courants pour un montant de 21 065 844 € passés en charges exceptionnelles et à la reprise de provision en produits exceptionnels pour 21 074 062 €.

Les comptes clients du Groupe BSAD provisionnés à 100 % ont été passés en clients perdus pour 29 057.86 €.

Suite à la dissolution de la société DDI en juin 2013, le compte courant provisionné à 100% en charges financières a été passé en charges exceptionnelles pour 131 725.75 € au 31/12/2013.

DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur nominale (en euros).

		valeur brute comptabilisée	provision comptabilisée	valeur nette comptabilisée
ACTION	Propres	914 646	739 363	175 283
FCP*		1 200 000		1 200 000
CAT		74 269		74 269
TOTAL		2 188 915	739 363	1 449 552

DUC détient 86 327 de ses propres actions au 31/12/2013 pour une valeur brute de 914 646 euros et pour une valeur nette comptable de 175 283 euros à cette date.

24 000 de ces actions pour une valeur brute de 387 151 euros et pour une valeur nette comptable de 41 280 euros ont été acquises dans le cadre d'un plan d'option d'achat réservé à une catégorie de salariés DUC.

* Ce montant comprend 1 200 000 d'euros de fonds bloqués pour le fonds de garantie de GE Factor

MEDAILLES DU TRAVAIL

La charge médaille du travail a été comptabilisée en provision pour risques et charges pour la première fois en 2004. Cette provision pour médaille du travail est calculée sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires (le taux étant identique à celui retenu pour le calcul des indemnités de départ en retraite).

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31/12/13 au titre des médailles du travail fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires.

Pour le calcul des droits acquis au 31/12/2013, des hypothèses conformes à la réalité des faits, ont été retenues. L'expérience a pu permettre de déterminer que le cas le plus courant (excepté pour les salariés de l'établissement Gouaix) est le départ volontaire à 62 ans pour les cadres et 63 ans pour les techniciens Pour les employés et les ouvriers, l'âge de départ à la retraite a été modifié pour l'adapter à la réforme de la Loi des Retraites n°2010-1330 du 9 novembre 2010 et la loi des finances rectificative du 07 novembre 2011 (décret n°2011-916) : 61 ans pour les employés nés avant 1952, 60 ans pour les ouvriers nés avant 1952, puis 62 ans progressivement.

Le coût des services passés non encore reconnu est étalé sur 17 années et le montant restant à étaler s'élève à 931 536 € au 31/12/13 contre 1 003 914€ au 31/12/12.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe DUC pour le calcul des engagements sociaux au 31/12/13 est le taux iBoxx corporates AA10+ arrondi à 3.27% pour les IFC.

Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 1 % pour l'ensemble des effectifs.

Les calculs effectués au 31/12/2013 tiennent compte des dispositions de la convention collective et du Code du Travail.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31/12/2013 au titre des indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

DIF

Le solde des heures DIF au 31/12/13 est de 89 169 heures

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

INFORMATIONS FISCALES

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été renouvelée pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2008. La société SOVIGARD a été absorbée dans la société DUC au 01/01/2013. La société DUC constitue un groupe fiscal avec ses filiales CHAROLLES ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE, Rôtisserie DUC Dijon.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt résultant de la prise en compte du déficit de la filiale, reste acquise à la société mère.

Le montant des déficits reportables est de 34 277 ke au 31 décembre 2013.

Les sociétés SCEA DE VARENNES et SCI DE VARENNES sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

Le CICE a été comptabilisé en moins des charges du personnel

RISQUE LIE AUX EMPRUNTS

Au 31/12/2013, la société ne détient pas d'emprunt à taux variable.

IMMOBILISATIONS				
CADRE A - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
			par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, création apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I			
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II	1 149 254,78		382 030,20
Terrains		260 255,32		99 449,78
	Dont composants			
- sur sol propre		7 632 702,25		3 472 100,78
Constructions - sur sol d'autrui		355 886,40		
- install.générales		11 961 172,78		1 080 447,39
Install.techn.,mat.,outillage indust.		9 521 935,30		4 464 795,63
- installations générales, agencmts, aménag.		2 022,00		
Autres immob. - matériel de transport		8 241,96		
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier		674 495,39		76 439,32
- emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		669 546,28		1 299 524,19
Avances et acomptes				
	TOTAL III	31 086 257,68		10 492 757,09
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		5 150 264,52		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		951 552,84		21 317 538,48
	TOTAL IV	6 101 817,36		21 317 538,48
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	38 337 329,82		32 192 325,77

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt Tot. I				
Autres postes immo.incorporelles Tot. II		28,00	1 531 256,98	
Terrains		20 000,00	339 705,10	
- sur sol propre			11 104 803,03	
Constructions - sur sol d'autrui			355 886,40	
- install.géné., agenc			13 041 620,17	
Install.techn.,matériel,outillage indust.		185 799,67	13 800 931,26	
- install.géné., agenc			2 022,00	
Autres immob. - matériel de transport			8 241,96	
corporelles - mat.bureau, inf., mob.		16 225,61	734 709,10	
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours	396 692,00		1 572 378,47	
Avances et acomptes				
	TOTAL III	396 692,00	40 960 297,49	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations		3 089 405,18	2 060 859,34	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières		20 536 207,93	1 732 883,39	
	TOTAL IV	23 625 613,11	3 793 742,73	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	396 692,00	46 285 297,20	

AMORTISSEMENTS

CADRE A				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement I				
Autres immob.incorporelles II	528 861,51	129 830,01	28,00	658 663,52
Terrains	2 744,43	633,33		3 377,76
- s/ sol propre	3 400 978,69	1 906 963,39		5 307 942,08
Constructions - s/ sol autrui	101 238,49	11 445,07		112 683,56
- inst.général.	6 378 034,57	1 105 737,90		7 483 772,47
Install.techn., mat.,outillage	6 602 381,72	3 897 856,28	182 755,68	10 317 482,32
- inst.agencmts	2 022,00			2 022,00
Aut. immob. - mat.transport corporelles	8 241,96			8 241,96
- mat.bureau	441 640,35	105 250,80	15 288,27	531 602,88
- embal.réc.div.				
TOTAL III	16 937 282,21	7 027 886,77	198 043,95	23 767 125,03
TOTAL (I à III)	17 466 143,72	7 157 716,78	198 071,95	24 425 788,55

CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre			1 929 038,19			1 912 919,81	16 118,38
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
TOTAL III			1 929 038,19			1 912 919,81	16 118,38
Acquis. de titres							
TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)			1 929 038,19			1 912 919,81	16 118,38
	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL non ventilé		1 929 038,19			1 912 919,81		16 118,38
		NW = (NP + NQ + NR)			NY = (NS + NT + NU)		NZ = (NW - NY)

CADRE C				
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 732 883,39	1 732 883,39	
	Clients douteux ou litigieux	135 728,57	135 728,57	
	Autres créances clients	783 894,32	783 894,32	
	Créance représent. titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 804,81	6 804,81	
	Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 237,09	1 237,09	
	- impôt sur les bénéfiques	67 736,00	67 736,00	
	Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	1 960 538,85	1 960 538,85	
	collectivités - autres impôts, taxes, versemts assimilés			
	- divers	1 036 853,00	1 036 853,00	
	Groupe et associés (2)	3 376 078,14	3 376 078,14	
	Débiteurs divers (dont pension titres)	347 667,95	347 667,95	
	Charges constatées d'avance	150 375,44	150 375,44	
	TOTAUX	9 599 797,56	9 599 797,56	
	(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice - remboursets obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés			

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires conver.(1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Empr., dettes - à 1 an maximum	3 185 584,81	3 185 584,81		
	établist crédit - à plus de 1 an	1 061 486,12	1 054 923,62	6 562,50	
	Empr.,dettes financ.divers (1) (2)	50 136,56	30 449,06	19 687,50	
	Fournisseurs, comptes rattachés	27 984 734,61	27 984 734,61		
	Personnel et comptes rattachés	5 208 729,56	5 208 729,56		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux	6 339 116,66	4 537 418,66	1 801 698,00	
	- impôt bénéfiques	0,00			
	Etat et autres - T.V.A.	35 819,96	35 819,96		
	collectivités - oblig.cautionnées				
	- autres impôts	1 786 194,05	1 276 384,05	509 810,00	
	Dettes immob. cptes rattachés	36 975,00	36 975,00		
	Groupe et associés (2)	2 745 940,56	745 940,56	2 000 000,00	
	Autres dettes (pension titres)	1 745 236,00	1 745 236,00		
	Dettes représent.titres emprunt.				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAUX	50 179 953,89	45 842 195,89	4 337 758,00	
	(1) Emprunts souscrits ds exerc.	635 000,00			
	Emprunts rembour.ds exerc.	812 902,51			
	(2) Emprunts, dettes associés				

ANNEXE AUX ETATS DES CREANCES ET DETTES

CREANCES

Au 31 décembre 2013, les créances, représentant 9 600 K€ sont des créances à moins d'un an.

Le poste "groupe et associés" se compose principalement de comptes courants vis à vis de :

SCEA VARENNES	532 k€
ROT DUC DIJON	472 k€
NUTRIBOURGOGNE	2 204 k€
C/C Intégration fiscale	109 K€
C/C V. PARTICIPATION	59 K€

Le poste "débiteurs divers" se compose :

- d'un compte DRB d'un montant de 50 k€
- d'un compte débiteur SVS 98 d'un montant de 142 k€
- de comptes fournisseurs divers d'un montant de 129k€
- d'un compte avance sur acte notarié de 27 k€

DETTES

Le poste "autres dettes", de 1 745 k€ se compose de :

Avoirs à établir et clients créditeurs	203 k€
Ristournes à payer	1 254 k€
Dettes diverses	288 k€

Le poste " groupe et associés" de 2746 k€ se compose de :

C/C CHAROLLES ACC	347 K€
C/C DROME ACCOUVAGE	301 K€
C/C FINANCIERE DUC	2 K€
C/C CECAB	2 000 K€
C/C FOCH INVEST	96 k€

Le compte courant CECAB est bloqué jusqu'au 31/12/2014.

Exposition au risque de taux :

La société dispose de financements sous forme d'emprunts répartis de la manière suivante :

-Emprunts à taux fixes = 100%

SITUATION NETTE

	Capital	Primes d'apport	Réserve légale	Réserves réglementées	Boni de fusion	Prov régleme. nouveau	Report à nouveau	Résultat	total	
au 31/12/2012	7 450 752		7 384 583	0	0		99 534	-17 766 371	-3 104 271	- 5 935
773										
affectation du résultat 2012							- 3 104 271	3 104 271		
2013					25 369	16 119			41 488	
au 31/12/2013								-3 033 646	-3 033 646	
TOTAL	7 450 752	7 384 583	0	0	25 369	115 653	-20 870 642	- 3 033 646	- 8 927 931	

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Montant à la fin de l'exercice
		Dotations		Reprises		
Prov. gisements miniers, pétroliers						
Prov. pour investissement						
Prov. pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	99 534,51	1 929 038,19		1 912 919,81		115 652,89
Dont majoration except. 30%						
Implant. étrang. avant 01/01/92						
Implant. étrang. après 01/01/92						
Prov. pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL I	99 534,51	1 929 038,19		1 912 919,81		115 652,89
Prov. pour litiges						
Prov. pour garanties clients						
Prov. pertes marchés à terme			10 000,00			10 000,00
Prov. pour amendes et pénalités			2 834,56			2 834,56
Prov. pour pertes de change			10 793,00			3 665 058,00
Prov. pensions, obligations simil.	3 891 478,00			237 213,00		
Prov. pour impôts						
Prov. pour renouvellement immo.						
Prov. pour gros entretien et revi.						
Prov. charges s/congés à payer						
Autres prov. risques et charges	82 932,00	224 868,00		10 800,00		297 000,00
TOTAL II	3 974 410,00	248 495,56		248 013,00		3 974 892,56
Prov. immobilisat. incorporelles	175 000,00					175 000,00
Prov. immobilisat. corporelles	178 000,00	98 160,00				276 160,00
Prov. titres mis en équivalence						
Prov. titres de participation	867 681,03			284 301,03		583 380,00
Prov. autres immo. financières						
Prov. stocks et en cours	809 783,60	1 082 419,00		809 783,60		1 082 419,00
Prov. comptes clients	134 413,61	27 215,00		32 262,00		129 366,16
Autres prov. pour dépréciation	22 300 072,04	146 985,00		21 211 280,00		1 235 776,88
TOTAL III	24 464 950,28	1 354 779,00		22 337 626,63		3 482 102,04
TOTAL GENERAL (I + II + III)	28 538 894,79	3 532 312,75		24 498 559,44		7 572 647,49
Dont dotations et reprises		1 443 454,77		1 090 058,82		
		151 240,46		421 519,00		
		1 937 617,52		22 986 981,81		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice						

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2013	2012
	en €	en €
Risques (procédures prud'homales)	97 000	10 800
Autres provisions pour risques	200 000	72 132
Indemnités retraite	3 381 172	3 618 385
Médaille du travail	283 886	273 093
Prov écart de change	2 835	
Prov amendes	10 000	

Le tribunal de commerce de Périgueux a mandaté à la demande de l'administrateur judiciaire en charge du dossier DIALZO, un expert judiciaire qui souhaite des informations concernant les mouvements de titres DIALZO et des prétendus engagements d'achat de graine de soja extrudé qui n'auraient pas été tenu par DUC. Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Tableau de variation de la PIDR

	en €
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(268 804)
Coût de l'actualisation	(133 339)
Rendement attendu sur les actifs du régime	0
Prestations payées par l'employeur	84 813
Amort des coûts des services passés droits acquis	0
Amort des (gains) ou pertes actuariels	626 921
Effet des modifications de plan reconnues immédiatement	0
Coût des services passés reconnu au cours de l'exercice	(72 377)
Gains et pertes liés a des sortie du périmètre	0
Charge (produit) de l'année	237 214

Coût des services passés non encore comptabilisé au bilan : 931 536 €

DEPRECIATION

Compte tenu du résultat, de la situation des capitaux propres et de l'arrêt d'activité 2005 de la société ROTISSERIE DUC DIJON, DUC, titulaire de la totalité du capital, a inscrit une dépréciation sur les titres de sa filiale pour la totalité de leur valeur.

DUC a également inscrit une dépréciation sur les comptes-courants.

	TITRES	C/C
	2013	2013
Les provisions suivantes ont été inscrites :		
ROTISSERIE DUC DIJON	60 000 €	472 068 €

Une dépréciation sur actif circulant de 129 366 € a été inscrite pour risque de non-recouvrement de clients.

Une dépréciation sur actifs immobilisés de 451 160 € a été inscrite pour le compte du dossier Biophyres.

STOCKS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	2013	2012
Matières premières et approvisionnements	4 240	4 208
En-cours élevage	6 793	6 978
Produits finis	5 182	4 714
<i>TOTAL VALEUR BRUTE</i>	<i>16 215</i>	<i>15 900</i>
Dépréciation	989	810
<i>VALEUR NETTE</i>	<i>15 226</i>	<i>15 090</i>

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 862 688,00			4,00

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2013

PRODUITS A RECEVOIR	1 218 386
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	52 638
418000 FACT.CLTS A ETAB	252 783
418100 PROV AV.LITIGES EXERCICE	(125 775)
418111 PROV AV.LITIGES EX.PRECE	(74 370)
AUTRES CREANCES	1 165 748
409810 FOUR.AVOIRS A RECEVOIR	128 895
448700 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 036 853
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 218 386

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2013

CHARGES A PAYER	9 042 387
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	2 162 477
408600 FOURN. CHARGES A PAYER	1 495 266
408610 PART.PUB.NON REC.FRANCE	551 710
408619 PART.PUB.NON RECU.EXPORT	115 502
AUTRES DETTES	1 254 404
419800 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	29 044
419810 CLTS RIST A PAYER FRANCE	1 219 770
419819 CLTS RIST.A PAYER EXPORT	5 589
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 625 506
428200 CONGES PAYES A PAYER	2 176 749
428220 PROV CET	534 974
428230 PROV RTT	56 413
428250 PROV PRIMES DIVERSES	29 043
428400 PRIME INTERESSEMENT	61 350
428600 PROV RC+RN	21 712
428601 PROV COMPTE TEMPS OUV.+P	186 173
428620 PROV PRIME ASSIDUITE+PRE	28 510
428630 PROV PRIME PRODUCTION/QU	11 540
428650 PROV PRIME TRANSPORTS	84 588
438210 CH A PAYER / PROV C.P.	1 023 768
438220 CHARGES A PAYER / C.ET	256 014
438230 CH A PAYER/PROV RTT	29 397
438240 CH A PAYER / PROV CT+PAU	83 622
438250 CH A PAYER / PROV RC+RN	10 290
438255 PROV CH/PRIMES DIVERSES	17 023
438260 PROV CH/ASSIDUITE+PRECAR	9 729
438270 PROV CH/PRIME PRODUCTION	18 042
448600 IMPOT FONCIER	986 567
TOTAL DES CHARGES A PAYER	9 042 387

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	en charge, en €		Deloitte & Associés		Synergie Audit	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Audit						
Commissariat aux comptes et certification des comptes						
Emetteur	89 000	88 000	105 846	94 000		
Filiales intégrées globalement			14 930	20 050		
Missions accessoires						
Emetteur	2 561	1 300	1 783	1 774		
Filiales intégrées globalement			0	148		
<i>Sous-total</i>	<i>91 561</i>	<i>89 300</i>	<i>122 559</i>	<i>115 972</i>		
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social						
Emetteur	0	0	0	0		
Filiales intégrées globalement						
Autres	0	0	0	0		
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
Total	91 561	89 300	122 559	115 972		

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2013

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	150 375
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	150 375
486000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	150 375

TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	150 375
--	---------

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
REMBOURSEMENT ASSURANCE	47 278,00	791251
REMBOURSEMENT SUBROGATION SALAIRE	214 173,00	791200
REMBOURSEMENT SALAIRES	8 155,00	791000
TOTAL	269 606,00	

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES en EUROS

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012	% 13 / 12
Production vendue de biens	183 313 907,94	12 542 075,48	195 855 983,42	186 118 796,30	5,23
Production vendue de services	2 970 895,30		2 970 895,30	2 667 183,89	11,39
Ventes de marchandises	37 871,30		37 871,30	39 905,39	(5,10)
TOTAL	186 322 674,54	12 542 075,48	198 864 750,02	188 825 885,58	5,32

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CESSION D'IMMOBILISATIONS	23 981,00	675000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 197 569,00	678800
CHARGES/EXT ANTERIEUR		672100
AMENDES PENALITES	20 486,00	671200
PENALITES SUR MARCHÉ	240 189,00	671100
DOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES		687510
CESSIO IMMO FINANCIERES	284 301,00	675600
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	16 118,00	687250
TOTAL	21 782 644,00	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REP PROVISION AMENDES PENALITES	116 679,00	777000
PRODUITS/CESSIONS CEDEES	32 599,00	775000
REP AMORT DEROGATOIRES	1 912 920,00	787250
PROD EXCEPTIONNELS		778800
REPRISE PROV DEPREC EXCEPTIONNELLES	21 074 062,00	787600
REPRISE PROVISION FOURNISSEURS ANTERIEURS		787800
PROD SUR IMMO FINANCIERES		775600
TOTAL	23 136 260,00	

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus Créances cédées au factor non échues Engagements en matière de pension	21 694 282,71
Autres engagements donnés	30 238,00
INTERETS S/EMPRUNTS 30 238,00	
TOTAL	21 724 520,71

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

L'emprunt de 4 000 ke contracté auprès de la société générale en 2008 est garanti par la CECAB.

AUTRES ENGAGEMENTS

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROVIMI à hauteur de 340 k€.

Le 15 janvier 2012, la société PEP a activé la garantie de passif concernant la société COBRAL à hauteur de 400 K€

Une provision pour risque et charge a été passée de 72 132 € pour ce dossier en 2012 et un complément de 127 868 € a été passé en 2013, soit 200 000 euros au total.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			2 878 528,95	17 400,00	2 895 928,95
<i>AMORTISSEMENTS</i> Cumul exercices antérieurs Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE			2 878 528,95	17 400,00	2 895 928,95
<i>REDEVANCES PAYEES</i> Cumul exercices antérieurs Exercice en cours			2 565 055,69 552 478,68	10 881,88 5 685,96	2 575 937,57 558 164,64
TOTAL			3 117 534,37	16 567,84	3 134 102,21
<i>REDEVANCES A PAYER</i> A un an au plus A plus d'un an et moins de 5 ans A plus de cinq ans			376 366,00 52 403,72	9 280,74	385 646,74 52 403,72
TOTAL			428 769,72	9 280,74	438 050,46
VALEUR RESIDUELLE			28 785,29	5 801,00	34 586,29
Montant pris en charge ds exerc.					

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
OUVRIERS	676	637
EMPLOYES	102	102
AGENTS DE MAITRISE	79	79
CADRES	36	36
TOTAL	893	854

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
VERNEUIL PARTICIPATION 29 rue Viala 75015 PARIS	SA	10 992 650,00	65,02

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	% Participation	Val. brute Titres en K€ Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
CHAROLLES ACCOUVAGE SAS 382904092 CHAILLEY	991 250,00	100,00	1 037,00 1 037,00		132 385,00 42 365,00
VARENNES SCEA 384018644 CHAILLEY	15 240,00	99,90	15,00 15,00		1 298 033,00 (526,00)
NUTRI BOURGOGNE SAS 401735352 CHAILLEY	360 000,00	100,00	359,00 359,00		50 557 845,00 187 242,00
DROME ACCOUVAGE SAS 343580981 CHAILLEY	127 800,00	66,00			107 147,00 35 928,00
DRB BULGARIE	102 000,00	51,00	51,00 51,00		3 106 000,00 84 000,00
SCI DE VARENNES 385025440 CHAILLEY	13 720,00	100,00	15,00 15,00		2 964,00 (2 185,00)
ROT DE DIJON 448423053 CHAILLEY	60 000,00	100,00	60,00		(5 071,00)
DIALZO (en liquidation) 334719028 VERGT			523,00		

CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES
(en Euros)

SOCIETE	CHARGES	PRODUITS	PRODUITS	ET
CHARGES			FINANCIERS	
DROME ACCOUVAGE	107 147	4 000	- 2138	
CHAROLLES ACCOUVAGE	132 435	4 000	- 2 805	
SCEA DE VARENNES	1 298 033	38 217	2 790	
NUTRI BOURGOGNE	47 714 329	497 883	16 900	
SCI DE LA TIRANDIERE	0	500	0	
DRB	0	0	0	
DUC DEV.INTER.	0	500	0	
SCI DE VARENNES	0	1 000	0	
ROT DUC DIJON	0	1 000	3 680	
VERNEUIL PARTICIPATION	0	0	469	
TOTAL	49 251 944	544 100	18 896	

PARTIES LIEES

Les comptes incluent les opérations effectuées par DUC avec les sociétés qui détiennent son capital ainsi qu'avec ses filiales.

Les transactions avec les filiales sont conclues à des conditions normales et les montants sont mentionnés dans le tableau ci-dessus. Les soldes des comptes courant avec les filiales sont mentionnés en page 16 et la valeur des titres en page 32.

Les échanges avec les sociétés membres du Groupe Verneuil, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL Participations signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor +0.5 avec un plafond de 3 000 K€. Le solde du compte courant au 31/12/13 est de 59 786 euros.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22 avril 2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 7 649 K€. Les charges liées à l'activité sont de 29 259 336 euros, et les charges financières sont de 119 269 euros.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12	31/12/2010 12	31/12/2009 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 450 752,00	7 450 752,00	17 322 998,40	17 322 998,40	17 322 998,40
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 862 688,00	1 862 688,00	1 862 688,00	1 862 688,00	1 862 688,00
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	198 864 750,02	188 823 808,38	182 411 682,78	161 753 405,81	167 822 847,00
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(24 007 324,33)	(76 140,05)	1 962 541,15	(171 568,15)	(4 407 490,75)
Impôts sur les bénéfices	(109 506,00)	(95 323,00)	(148 363,00)	(184 219,00)	(117 222,00)
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	(20 864 172,18)	3 123 454,83	2 152 486,96	2 841 815,95	2 425 414,63
Résultat net	(3 033 646,15)	(3 104 271,88)	(41 582,81)	(2 829 165,10)	(6 715 683,38)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	(12,83)	0,01	1,13	0,01	(2,30)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	(1,63)	(1,67)	(0,02)	(1,52)	(3,61)
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	893,00	854,00	840,00	897,00	903,00
Masse salariale	23 507 095,80	22 193 887,18	21 691 409,15	22 145 343,66	23 005 409,55
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 174 173,95	9 347 736,87	8 892 257,86	8 740 021,45	8 943 956,23

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exponens Synergie-Audit
20, rue Brunel
75017 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DUC

Société Anonyme

Grande rue
89771 CHAILLEY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DUC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note « Continuité d'exploitation » de l'annexe précise les hypothèses permettant d'assurer la continuité d'exploitation de la société pour les douze prochains mois.
- La note « Faits majeurs de l'exercice » mentionne les impacts de l'absorption de la société Sovigard et de la reprise en résultat des amortissements dérogatoires sur les comptes annuels.
- La note « Faits majeurs de l'exercice » précise que, comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence et qu'à ce stade, les conséquences financières ne peuvent pas être évaluées.

II. Justification des appréciations

Les comptes annuels ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- la note « II/ Principes, Règles et Méthodes comptables » de l'annexe dans son paragraphe « Méthodes d'évaluation - Immobilisations corporelles » expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs de DUC SA sur la base d'une évaluation d'expert.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2014

Les commissaires aux comptes

Exponens Synergie-Audit

Deloitte & Associés

Michel BACHETTE-PEYRADE

Vincent BLESTEL